



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 avril 2022  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

### Projet de budget-programme pour 2023

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2023

### Titre II Affaires politiques

### Chapitre 4 Désarmement

#### Programme 3 Désarmement

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	4
Orientations générales . . . . .	4
Programme de travail . . . . .	9
Sous-programme 1, Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements . . . . .	9
Sous-programme 2, Armes de destruction massive . . . . .	16
Sous-programme 3, Armes classiques . . . . .	23
Sous-programme 4, Information et sensibilisation . . . . .	30
Sous-programme 5, Désarmement régional . . . . .	35

\* [A/77/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



---

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	41
Vue d'ensemble	41
Organes directeurs	47
Direction exécutive et administration	49
Programme de travail	51
Sous-programme 1, Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	51
Sous-programme 2, Armes de destruction massive	53
Sous-programme 3, Armes classiques	54
Sous-programme 4, Information et sensibilisation	56
Sous-programme 5, Désarmement régional	57
Appui au programme	59
Annexe	
Organigramme et répartition des postes pour 2023	61

---

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

## Avant-propos

En 2023, le Bureau des affaires de désarmement s'emploiera à rester réactif et apte à soutenir le désarmement sous tous ses aspects. Il continuera d'appuyer les États Membres pendant les négociations et les délibérations en leur proposant des conseils spécialisés et des solutions concrètes et en instaurant un climat de confiance.

Dans le cadre du programme, on a continué de se heurter à des problèmes causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Principale répercussion pour le désarmement multilatéral, la tenue de manifestations et réunions programmées a été entravée. Alors que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été une nouvelle fois reportée (à 2022), d'autres réunions, comme celles de la Première Commission, se sont déroulées de manière virtuelle ou, dans un nombre limité de cas, en présentiel. D'autres réunions encore ont eu lieu virtuellement ou dans un format hybride.

La menace permanente que représentent les armes nucléaires reste inquiétante, notamment en raison de la rivalité et des tensions stratégiques croissantes entre certaines grandes puissances. Les inquiétudes de la communauté internationale sont toujours vives au sujet des autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques. La pandémie de COVID-19 a montré encore une fois combien une préparation adéquate était importante pour prévenir les risques biologiques et y faire face. Les dépenses militaires croissantes et la prolifération constante et la très grande disponibilité des armes classiques, y compris des armes légères et de petit calibre, restent source de préoccupation. Il faut à la fois faire face aux menaces et aux problèmes que posent les technologies émergentes dont les applications peuvent être déstabilisantes dans les domaines de l'autonomie, de l'informatique et des télécommunications et de l'espace, et tirer pleinement parti des avantages qu'offrent ces technologies.

Le Bureau des affaires de désarmement continuera de s'acquitter efficacement de ses mandats et d'appuyer les efforts que déploient les États Membres aux fins du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement  
(*Signé*) Nakamitsu Izumi

## A. **Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 4.1 Le Bureau des affaires de désarmement demeure chargé d'appuyer les initiatives multilatérales qui contribuent à son objectif, à savoir un désarmement général et complet soumis à un contrôle strict et efficace de la communauté internationale. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions touchant au désarmement, y compris le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent une préoccupation majeure du fait de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. La détérioration de l'environnement stratégique mondial ne fait qu'exacerber cette préoccupation. Les inquiétudes de la communauté internationale sont restées vives au sujet des autres armes de destruction massive, notamment les armes chimiques, tandis que la pandémie qui se prolonge a montré encore une fois combien une préparation adéquate était importante pour prévenir les risques biologiques et y faire face. Le Bureau apporte également son concours à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et contribue au recensement et à l'analyse des questions émergentes, notamment les nouvelles technologies, et de leurs incidences sur la sécurité internationale.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2023**

- 4.2 Bureau des affaires de désarmement veillera à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation. Il continuera de contribuer aux négociations et délibérations multilatérales et proposera des conseils spécialisés et des solutions concrètes, tout en instaurant un climat de confiance. Il continuera en outre de s'attacher à concilier les positions divergentes des États Membres, qui s'expliquent par l'instabilité des conditions de sécurité à l'échelle internationale. Il atténuera les risques auxquels il est exposé dans l'exercice de son mandat et poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique, lancé en 2021, qui couvre la période allant jusqu'à 2025.
- 4.3 Le Bureau continuera de veiller à disposer des capacités et des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Il sera guidé par les cadres existants, notamment les aspects pertinents des objectifs de développement durable, les réformes lancées par le Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement et son Programme de désarmement, afin de trouver des synergies et de renforcer les efforts collectifs.
- 4.4 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. On a par exemple organisé des réunions informelles virtuelles ou hybrides. Les modalités virtuelles se sont certes avérées efficaces pour assurer la continuité des activités et ont permis la participation d'un public plus large, mais leur viabilité et leur adéquation ont posé question lorsqu'il s'agissait de négociations ou de questions épineuses et complexes. Compte tenu de ces enseignements, pour de futures réunions, le programme tiendra dûment compte des besoins des États Membres et envisagera notamment de tenir des sessions hybrides sur demande. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

- 4.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau continuera de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Par l'intermédiaire de ses trois centres régionaux et de son bureau de liaison de Vienne, le Bureau continue de renforcer les initiatives mondiales en matière de désarmement en promouvant, en facilitant et en resserrant la coopération au niveau régional, entre les États et les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Il consolidera ses partenariats avec un large éventail de parties prenantes afin d'atteindre les résultats attendus. Il pourra ainsi contribuer plus efficacement aux priorités régionales et nationales en matière de désarmement et de maîtrise des armements tout en renforçant les capacités locales de désarmement et en améliorant la viabilité des cadres régionaux.
- 4.6 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau continuera de privilégier des stratégies concertées au sein du pilier Paix et sécurité de l'Organisation ainsi qu'avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres entités. En s'appuyant sur les processus et outils existants, le Bureau coordonnera son action avec celle d'autres entités des Nations Unies afin de favoriser une approche holistique de la réduction des risques liés aux armes et de contribuer ainsi à la prévention des conflits, à la protection des civils et à la paix et la sécurité internationales. Il renforcera également son réseau de partenariats dans le système des Nations Unies et entre les États Membres afin de faire mieux connaître les liens multiformes qui peuvent exister entre le désarmement et le développement. Le Bureau poursuivra également ses efforts pour atteindre ses objectifs en matière de diversité et d'égalité des genres.
- 4.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Le climat politique est propice aux initiatives de désarmement ;
  - b) L'évolution de la situation politique relative à la paix et la sécurité internationales facilite la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement ;
  - c) Les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences ;
  - d) Les organisations et entités internationales apportent leur coopération ;
  - e) Un soutien est apporté aux institutions nationales aux fins de la promotion de l'égalité des genres et de la prise en compte des questions de genre.
- 4.8 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et promeut une démarche tenant compte de l'âge, du handicap et des questions de genre dans son travail conformément aux mandats et aux directives de l'Organisation préconisant une prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (voir la résolution 2011/6 du Conseil économique et social), à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (voir la résolution 74/144 de l'Assemblée générale) et aux plans d'action connexes des départements. Il continuera de mettre en œuvre sa politique en matière d'égalité des genres, de promouvoir les liens entre le désarmement et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, de faciliter la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge et de contribuer à l'éducation aux questions liées à l'égalité des genres et au désarmement, notamment l'incidence des armes et du désarmement sur différentes personnes, dans le cadre des activités relevant de ses cinq sous-programmes. Il continuera à encourager la prise en considération de la perspective des jeunes et à promouvoir la diversité, l'inclusion, l'engagement des jeunes, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les procédures, politiques et programmes de désarmement.

## Exécution du programme en 2021

### Conséquences de la pandémie

- 4.9 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, en particulier la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été reportée à 2022. Certaines réunions en présentiel ont eu lieu, mais leur nombre était limité, tandis que d'autres réunions se sont déroulées virtuellement ou dans un format hybride. Dans le cadre du sous-programme 1, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire a dû respectivement reporter à 2022 et 2023 ses réunions initialement prévues en 2021 et en 2022. Dans le cadre du sous-programme 3, bien que la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se soit tenue en 2021 après avoir été reportée en 2020, il a été décidé de tenir la huitième Réunion biennale en 2022.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 4.10 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies
59/95	Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission	68/33	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements

#### Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	1977 (2011)
1540 (2004)	2055 (2012)
1673 (2006)	2117 (2013)
1810 (2008)	2118 (2013)
1887 (2009)	2475 (2019)

### Sous-programme 1

#### Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

#### Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

72/23	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement	76/47	Application de la Convention sur les armes à sous-munitions
74/50 ; décision 75/516	Vérification du désarmement nucléaire	76/62	Rapport de la Conférence du désarmement
75/74	Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement	76/64	Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
76/26	Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	76/67	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

**Sous-programme 2**  
**Armes de destruction massive**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

42/37 C	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques	73/71	Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie en 2020
42/38 C	Notification des essais nucléaires	Décision 73/546	Convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive
54/280	Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	76/20	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient
55/283	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	76/27	Réduction du danger nucléaire
64/35	Journée internationale contre les essais nucléaires	76/28	Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive
69/44	Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques	76/36	Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
70/28	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et Comité préparatoire	76/48	Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires
72/31	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire	76/53	Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
73/43	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925	76/55	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
73/44	Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie	76/63	Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
		76/231	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

**Sous-programme 3**  
**Armes classiques**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

74/24	Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires	76/37	Relation entre le désarmement et le développement
74/53	Transparence dans le domaine des armements	76/42	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
75/42	Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri	76/232	Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects
75/54	Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques	76/233	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus
		Décision 76/516	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés

**Sous-programme 4**  
**Information et sensibilisation**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

47/53 D	Campagne mondiale pour le désarmement	75/32	Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale
Décision 54/418	Conseil consultatif pour les questions de désarmement		

**Titre II Affaires politiques**

75/61	Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération	76/38	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
75/80	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	76/39	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
76/19	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale, et promotion du comportement responsable des États dans l'utilisation du numérique	76/40	Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
76/24	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	76/45	Jeunes, désarmement et non-prolifération

**Sous-programme 5  
Désarmement régional**

*Résolutions et décisions de l'Assemblée générale*

Décision 73/511	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	76/58	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
76/17	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	76/59	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
76/41	Désarmement régional	76/61	Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
76/42	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional	76/65	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
76/43	Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional		
76/57	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique		

**Produits**

4.11 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 4.1  
**Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
Réunions ou séances :				
1. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Cinquième Commission	1	1	1	1

### **Activités d'évaluation**

- 4.12 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2021 et 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023 :
- a) Examen triennal effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2021 et 2022 sur l'application des recommandations qu'il avait formulées dans son rapport intitulé « Évaluation du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies » (IED-18-007) ;
  - b) Évaluation des activités de formation sur les questions de genre menées par le Bureau des affaires de désarmement ;
  - c) Évaluations relatives aux projets entrepris dans le cadre des sous-programmes concernés.
- 4.13 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, le Bureau des affaires de désarmement a continué d'appliquer les cinq recommandations figurant dans le rapport du BSCI, notamment la recommandation relative au renforcement de ses capacités de suivi et d'auto-évaluation. Le lancement du plan stratégique pour 2021-2025 contribue à institutionnaliser une culture de suivi, de communication et d'évaluation systématiques au sein du Bureau.
- 4.14 Il est prévu de procéder à une évaluation du plan stratégique du Bureau pour 2021-2025 en 2023.

### **Programme de travail**

#### **Sous-programme 1**

#### **Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements**

#### **Objectif**

- 4.15 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, comme l'exigent les États parties aux accords multilatéraux applicables et la Conférence du désarmement.

#### **Stratégie**

- 4.16 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) apportera un appui aux négociations se déroulant dans le cadre de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, tant d'un point de vue technique que sur le plan des procédures et de l'organisation ;
  - b) fournira une assistance et un appui aux fins du suivi des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences et les réunions des États parties aux divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération ;
  - c) mettra en œuvre le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.
- 4.17 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) organisation efficace et efficiente des réunions de la Conférence du désarmement et des différents organes conventionnels relevant du sous-programme ;

- b) renforcement de la viabilité opérationnelle, du respect des obligations découlant des traités et du respect ou de l'exécution des décisions, recommandations et programmes d'action, et augmentation du nombre de rapports présentés par les États parties ;
- c) renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération grâce à la participation au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.

## Exécution du programme en 2021

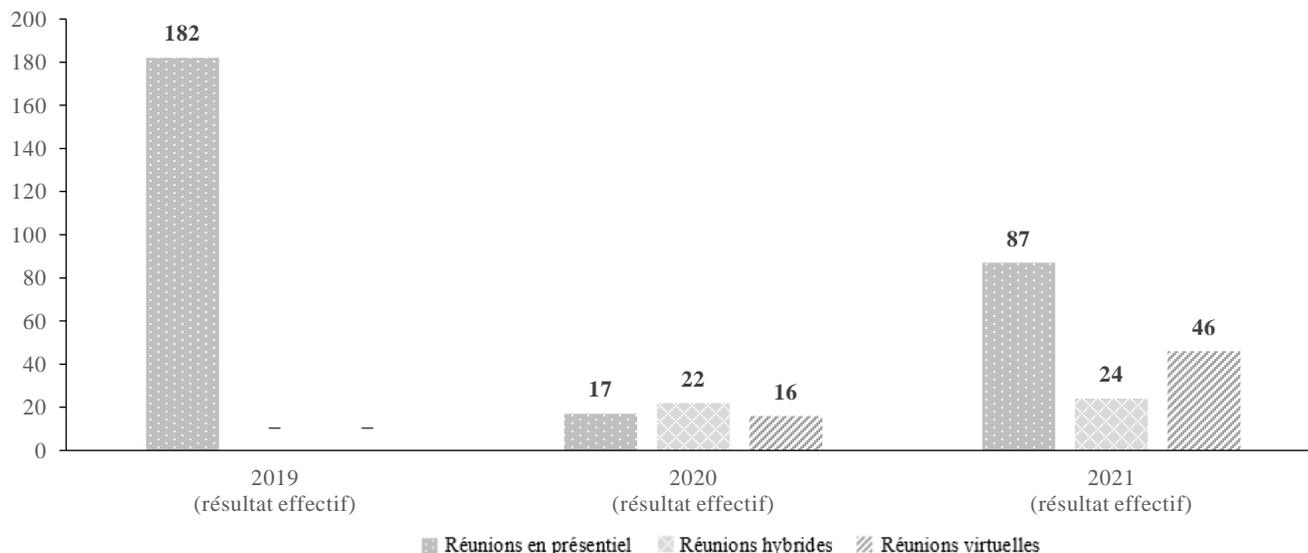
### Poursuite du dialogue entre les États sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements

- 4.18 En 2021, un nombre accru de réunions a été organisé (dont celles qui devaient se tenir en 2020 et ont été reportées). Certaines, qui ne pouvaient se tenir en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19, ont été organisées dans de nouveaux formats. Dans le cadre du sous-programme, on a donné aux États les moyens de se réunir en présentiel ou selon des modalités virtuelles ou hybrides. De nombreuses réunions, dont la Conférence du désarmement, ont été menées dans un format hybride à l'aide de plateformes d'interprétation simultanée à distance. L'interprétation simultanée à distance a également rendu possible l'organisation de manifestations thématiques sur les jeunes et le désarmement et sur le rôle des femmes dans la sécurité internationale dans le cadre de la Conférence du désarmement et a permis d'atteindre la plus forte participation en 25 ans au débat de haut niveau de la Conférence (53 orateurs et oratrices de rang ministériel). La Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention se sont également tenues dans un format hybride. On a également apporté, dans le cadre du sous-programme, un appui à des réunions en présentiel, notamment la Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V, la Réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, la sixième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques, ainsi que les réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui devaient initialement se tenir en 2020. Un appui a également été apporté aux Assemblées des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui se sont déroulées virtuellement. La deuxième partie de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions a eu lieu en présentiel en 2021, ce qui a entraîné le report de la dixième Assemblée des États parties à la Convention. La tenue de ces réunions a contribué à ce que les États poursuivent le dialogue et les délibérations sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.
- 4.19 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.I).

Figure 4.I

**Mesure des résultats : poursuite du dialogue entre les États sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements (résultat annuel)**

(Nombre de réunions, par type)



**Résultats escomptés pour 2023**

**Résultat 1 : négociations et délibérations tenues dans le cadre de la Conférence du désarmement**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 4.20 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la proposition et à l’adoption, par les personnes ayant successivement assumé la présidence, d’un calendrier des débats thématiques, ainsi qu’à l’examen, par la Conférence du désarmement, d’une proposition visant à actualiser le règlement intérieur de façon à accorder une juste place à l’égalité entre les femmes et les hommes, ce qui a permis d’atteindre les cibles fixées, à savoir une plus grande continuité dans les travaux des six présidents successifs de chaque session annuelle et une plus grande attention accordée aux questions de genre.
- 4.21 Le travail effectué n’a toutefois pas permis d’atteindre les cibles ci-après, faute de consensus à la Conférence : une augmentation du nombre de déclarations communes des six présidents de l’année et l’identification progressive de domaines de convergence, s’agissant des codes de conduite, des mesures de confiance et des phases de pré-négociation, dans l’objectif d’aboutir à la négociation d’instruments juridiquement contraignants.
- 4.22 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.2).

Tableau 4.2

**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La Conférence mène des discussions thématiques sur les	Le dialogue entre les États Membres de la Conférence se	Une plus grande continuité dans les travaux des	La Conférence constate une plus grande continuité	La Conférence tire parti d’une coordination et d’une

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
points de son ordre du jour	poursuit malgré la pandémie de COVID-19	6 présidents successifs permet des débats thématiques coordonnés  Il est proposé d'actualiser le règlement intérieur de façon à accorder une juste place à l'égalité entre les femmes et les hommes	dans les travaux des 6 présidents successifs de chaque session annuelle, y compris une augmentation du nombre de déclarations communes des 6 présidents de l'année, et mène des discussions de fond structurées sur chaque point de l'ordre du jour, l'objectif étant d'aboutir à la négociation d'instruments juridiquement contraignants	continuité bien établies entre les 6 présidences et parvient à un accord sur la voie à suivre, ce qui permet la tenue de débats sur d'éventuels domaines de convergence s'agissant des codes de conduite, des mesures de confiance et des phases de pré-négociation

**Résultat 2 : amélioration des résultats et de la polyvalence du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 4.23 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a favorisé une meilleure compréhension du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements parmi les jeunes fonctionnaires participant au Programme de bourses, qui ont pu accéder à un plus grand nombre de ressources en ligne, notamment des vidéos traitant de plusieurs questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements, ainsi que des visites d'étude virtuelles, dont une visite virtuelle du musée de la bombe atomique de Nagasaki, et des réunions à distance avec un hibakusha, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.3).

Tableau 4.3  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
–	–	Ayant accès à un plus grand nombre des ressources en ligne, les participants au Programme de bourses, acquièrent une meilleure compréhension du désarmement, de la non-prolifération et	Les participants au Programme de bourses d'études ont accès à des modalités d'apprentissage flexibles et à un large éventail de ressources en ligne qui améliorent les résultats de	Les participants au Programme de bourses ont accès à des ressources de formation supplémentaires

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		de la maîtrise des armements	l'apprentissage et garantissent un accès aux ressources même après la fin du Programme	

**Résultat 3 : discussions approfondies sur les risques et les avantages des technologies émergentes dans les sciences biologiques**

**Projet de plan-programme pour 2023**

4.25 Le travail de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques a permis d'appuyer, dans le cadre du sous-programme, les délibérations multilatérales sur les armes biologiques depuis la huitième Conférence d'examen, en 2016. De 2018 à 2021, les réunions annuelles d'experts des sciences et technologies étaient axées sur les technologies émergentes dans le domaine des sciences biologiques. Par exemple, en 2018, le sous-programme a organisé à Tianjin (Chine) un atelier sur les codes de conduite à l'intention des biologistes en coopération avec le Gouvernement chinois et l'Université de Tianjin. En collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), il a également organisé un atelier en ligne sur les mécanismes d'examen des avancées scientifiques et technologiques. Ces réunions se sont trouvées améliorées par la participation active d'organisations non gouvernementales (ONG), du milieu universitaire et de la communauté scientifique.

*Enseignements tirés et changements prévus*

4.26 L'enseignement tiré est le suivant : les discussions informelles entre les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent servir de complément aux réunions officielles et contribuer à une plus grande convergence de vues entre les États Membres. Compte tenu de cet enseignement, on encouragera, dans le cadre du sous-programme, les discussions informelles entre les États Membres et d'autres parties prenantes, notamment les universités et la communauté scientifique, en organisant des ateliers ou des webinaires sur les technologies émergentes dans le domaine des sciences biologiques, l'objectif étant de recenser des domaines de convergence sur ces questions.

4.27 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.4).

Tableau 4.4  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres et les parties prenantes tiennent des discussions sur les risques et les avantages des avancées scientifiques et technologiques et sur les manières de les examiner au regard de la	Deux webinaires informels sur des sujets liés à la réunion d'experts des sciences et technologies et un webinaire consacré à l'examen des avancées scientifiques et technologiques sont organisés	Les États parties partagent les mêmes vues sur plusieurs aspects d'un mécanisme d'examen de la science et de la technologie au regard de la Convention sur les armes biologiques  Les Directives de sûreté biologique de	À la neuvième Conférence d'examen, les États parties conviennent des moyens de consolider l'examen des risques et des avantages des avancées scientifiques et technologiques au regard de la	Les États parties partagent les mêmes vues sur certains aspects des risques et des avantages des avancées scientifiques et technologiques au regard de la Convention sur les armes biologiques

**Titre II Affaires politiques**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Convention sur les armes biologiques		Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques sont élaborées par des universitaires de Chine et des États-Unis d'Amérique, avec le soutien des Gouvernements chinois et américain, puis sont approuvées par le Partenariat interacadémies	Convention sur les armes biologiques	

**Produits**

4.28 On trouvera dans le tableau 4.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.5

**Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>282</b>	<b>266</b>	<b>187</b>	<b>176</b>
1. Documents, procès-verbaux et rapports de la Conférence du désarmement	86	80	86	86
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	–	–	1	–
3. Documents du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	2	–	3	3
4. Documents de la Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	32	46	32	32
5. Documents des réunions d'experts, des réunions des États parties et de la neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	80	86	–	–
6. Documents de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, des conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes	62	41	45	35

## Chapitre 4 Désarmement

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
7. Documents de la Conférence d'examen et des réunions des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	20	13	20	20
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>232</b>	<b>169</b>	<b>190</b>	<b>171</b>
8. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	63	95	95
9. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	22	–	22	22
10. Réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	10
11. Réunions d'experts, réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	44	27	–	–
12. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	55	65	55	36
13. Réunions des États parties et Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions	6	4	8	8
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>232</b>	<b>169</b>	<b>190</b>	<b>171</b>
14. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	63	95	95
15. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	22	–	22	22
16. Réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	10
17. Réunions d'experts, réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	44	27	–	–
18. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	55	65	55	36
19. Réunions des États parties et Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions	6	4	8	8
<b>Services de documentation pour les réunions</b> (en milliers de pages)	<b>10,6</b>	<b>9,8</b>	<b>10,6</b>	<b>10,6</b>
20. Réunions dont les services de conférence sont assurés par le sous-programme	10,6	9,8	10,6	10,6

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	8	8	7	3
21. Projets relatifs à la Convention sur les armes biologiques	8	8	7	3
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>70</b>
22. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	70	70	70	70
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>1</b>	<b>1</b>	–	–
23. Document sur la présentation des mesures de confiance et sur l'application de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle nationale	1	1	–	–

**C. Activités de fond**

**Bases de données et supports numériques** : bases de données relatives aux rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, au Protocole V et au Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques, aux restes explosifs de guerre au titre du Protocole V à la Convention, à l'article 7 et au paragraphe 9 de l'article 8 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions ; système de déclaration électronique pour les mesures de confiance et base de données sur la coopération et l'assistance de la Convention sur les armes biologiques ; sites Web relatifs à la Conférence du désarmement, au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, y compris les pages Web sur les questions financières, les matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi qu'au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : séances d'information et documents d'information (aux formats papier et numérique) sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération à l'intention des missions permanentes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile basées à Genève ; renforcement des outils numériques aux fins de l'amélioration des rapports nationaux et du meilleur respect des dispositions (Convention sur les armes biologiques et Convention sur certaines armes classiques).

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web sur les questions financières à l'appui des conventions dont le sous-programme assure le service ; outils numériques visant à améliorer les rapports nationaux et à renforcer le respect des dispositions.

**Sous-programme 2  
Armes de destruction massive**

**Objectif**

- 4.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération en ce qui concerne les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive, sous tous leurs aspects, ainsi que leurs vecteurs.

**Stratégie**

- 4.30 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) facilitera et appuiera les activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, et particulièrement des armes nucléaires et de leurs vecteurs ;

- b) favorisera la pleine application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et se mobilisera en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ;
- c) apportera un appui aux États Membres dans le cadre des négociations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive ;
- d) fournira un appui fonctionnel et technique aux responsables siégeant à la Première Commission et à la Commission du désarmement ;
- e) continuera de sensibiliser le grand public aux dangers que représentent les armes nucléaires, notamment en apportant un soutien fonctionnel et technique aux activités organisées dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et de la Journée internationale contre les essais nucléaires ;
- f) resserrera sa coopération avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans les domaines de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires par exemple, et continuera d'élargir le champ de ses interactions avec la société civile, en particulier avec les institutions de recherche, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs ;
- g) continuera de coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour œuvrer à l'universalité et à l'application intégrale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction ;
- h) contribuera à identifier les personnes responsables de l'emploi d'armes chimiques en soutenant l'action menée à cet égard par l'OIAC, travaillera avec les membres du Conseil de sécurité à la promotion de l'unité et continuera, dans ce contexte, de tenir le Conseil informé de l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#) relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne ;
- i) continuera à renforcer la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques en organisant, avec les États Membres intéressés et les partenaires concernés, des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des experts et des laboratoires d'analyse ;
- j) facilitera les efforts déployés par les États Membres pour prévenir une course aux armements dans l'espace.

4.31 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) instaurer la confiance et la compréhension entre les États Membres afin que ceux-ci puissent convenir de mesures efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et contribuer à réduire les risques d'emploi de ces armes ;
- b) consolider la norme interdisant l'utilisation d'armes chimiques ;
- c) renforcer la capacité des États Membres à faire respecter les normes internationales interdisant l'utilisation d'armes de destruction massive ;
- d) renforcer les capacités de coordination des États Membres de sorte qu'ils puissent faire face aux situations dans lesquelles des armes biologiques sont utilisées.

## Exécution du programme en 2021

### Traité sur l'interdiction des armes nucléaires : entrée en vigueur et préparatifs de la première réunion des États parties

- 4.32 Premier accord multilatéral sur le désarmement nucléaire adopté depuis 1996, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires fait état des préoccupations concernant les risques croissants que représentent les armes nucléaires et représente un engagement en faveur du désarmement multilatéral. Après son entrée en vigueur le 22 janvier 2021, les États parties ont commencé les préparatifs de leur première réunion, prévue en juin 2022. La réunion offrira une occasion importante aux États parties d'établir un programme de travail tourné vers l'avenir qui renforce les efforts faits pour éliminer les armes nucléaires – plus grande priorité en matière de désarmement de l'Organisation des Nations Unies – et qui assure la complémentarité entre le Traité et le régime de désarmement et de non-prolifération. Dans la ligne des tâches confiées au Secrétaire général en vertu des articles 2, 4, 8 et 19 du Traité et comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/31, le sous-programme a fourni, tout au long de 2021, une assistance et des services, notamment une assistance technique et administrative et un appui aux consultations informelles de fond, au Président désigné de la première réunion des États parties afin d'assurer le bon déroulement de celle-ci.
- 4.33 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.6).

Tableau 4.6

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	–	Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur et les États parties se préparent afin d'assurer le bon déroulement de leur première réunion en établissant un projet de programme de travail qui renforce l'application du Traité et le régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : application renforcée de l'engagement relatif au désarmement et à la non-prolifération

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 4.34 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer le dialogue entre les États Membres au sujet de la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à trouver un terrain d'entente lors de la Conférence d'examen, notamment grâce à un calendrier de consultation élargi, à une série de webinaires et à l'appui logistique, administratif et technique apporté au Président désigné et au Bureau, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que les pays et États Membres appliquent les dispositions découlant des décisions de la Conférence d'examen de 2020 (ou s'engagent à le faire). Même si le sous-programme est resté prêt et flexible, la cible n'a pas été atteinte, car la Conférence d'examen, désormais prévue en août 2022, a dû être reportée à deux reprises en raison de l'imprévisibilité liée à la pandémie.

4.35 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.7).

Tableau 4.7  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Efforts visant à rechercher des points de convergence, à rapprocher les positions et à réduire les risques nucléaires, notamment en vue de la troisième session du Comité préparatoire	Élargissement de la portée des consultations et des webinaires, qui ont permis de favoriser le dialogue et la réflexion novatrice dans la période précédant la Conférence d'examen reportée et ainsi de faciliter l'émergence d'un consensus sur un document final	Renforcement du dialogue entre les États Membres au sujet de la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	Élaboration, par les États parties, de politiques et des cadres aux fins de la mise en œuvre des dispositions découlant des décisions de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et, en conséquence, renforcement du respect des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération	Pays et États Membres appliquant (ou s'engageant à appliquer) les dispositions découlant des décisions de la dixième Conférence d'examen, et faisant par-là progresser le désarmement nucléaire

**Résultat 2 : création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 4.36 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'un terrain d'entente soit trouvé et à ce que davantage d'engagements soient pris en vue de la mise en œuvre des décisions de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et a facilité la convocation de la deuxième session de la Conférence, qui s'est tenue du 29 novembre au 3 décembre 2021 au Siège de l'ONU, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.8).

Tableau 4.8  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La première session de la Conférence a eu lieu et a été couronnée de succès	Les États Membres disposent de connaissances et d'une expertise plus poussées, qui ont contribué à l'objectif consistant à élaborer un traité juridiquement contraignant	Les décisions issues de la première session de la Conférence sont mises en œuvre  Les décisions issues de la deuxième session de la Conférence portent notamment sur la création d'un comité de travail chargé d'entreprendre des travaux de fond entre les sessions annuelles de la Conférence	La Conférence trouve progressivement des domaines de convergence, facilitant l'adoption de positions communes en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant	La Conférence continue de trouver progressivement des domaines de convergence, facilitant l'adoption de positions communes en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant

**Résultat 3 : renforcement de la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 4.38 Le mandat du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui n'est pas un organe permanent, a été établi par la résolution [42/37 C](#) de l'Assemblée générale et réaffirmé dans la résolution [620 \(1988\)](#) du Conseil de sécurité. Le sous-programme doit rester prêt sur le plan opérationnel à effectuer une mission en réponse aux signalements des États Membres. À cet effet, il tient à jour des listes d'experts et de laboratoires d'analyse auxquels il pourrait être fait appel pour soutenir une enquête menée par le Mécanisme conformément aux directives et procédures approuvées par l'Assemblée dans sa résolution [45/57 C](#). Il coordonne également les activités de communication et de formation avec les partenaires, notamment les États Membres, les laboratoires et les organisations internationales. En 2021, ces activités de formation ont été transposées dans un format virtuel compte tenu de la COVID-19.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 4.39 Les enseignements tirés sont les suivants : les activités de formation virtuelle s'adressant aux experts peuvent compléter les activités de formation en présentiel et renforcer ainsi la capacité opérationnelle du Mécanisme. Les formations virtuelles ont permis à un plus grand nombre d'experts inscrits sur la liste de mieux comprendre et appuyer le mandat et les procédures du Mécanisme. Compte tenu de ces enseignements, le sous-programme organisera régulièrement des événements virtuels, comme en 2021. Il élaborera également des plans portant sur des formations pouvant se tenir dans des formats virtuels ou hybrides, tout en faisant tout son possible pour mener les activités en présentiel reportées dès que les conditions le permettront.
- 4.40 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.9).

Tableau 4.9  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
La capacité opérationnelle du Mécanisme est renforcée dans la mesure où les experts qualifiés et les personnes référentes des laboratoires sont plus conscients des environnements dangereux et savent mieux les gérer	La capacité opérationnelle du Mécanisme est renforcée dans la mesure où les experts qualifiés, les consultants et les personnes référentes des laboratoires sont plus au fait de leurs missions et savent mieux les planifier	Les experts qualifiés et les personnes référentes des laboratoires connaissent mieux le Mécanisme et les missions stratégiques prévues  Les experts qualifiés ont accès à de meilleures formations	Tous les experts nouvellement nommés entrent en fonctions en ayant une meilleure compréhension du Mécanisme  Le nombre d'experts nommés pour être inscrits sur la liste augmente grâce à une campagne de communication renforcée auprès des États Membres et des organisations internationales	Tous les experts nouvellement nommés entrent en fonctions en ayant une meilleure compréhension du Mécanisme  Les experts qualifiés et les personnes référentes des laboratoires renforcent leurs compétences dans des domaines répertoriés dans le catalogue de formation du Mécanisme

## Produits

4.41 On trouvera dans le tableau 4.10 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.10  
Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>235</b>	<b>123</b>	<b>200</b>	<b>99</b>
1. Rapports et notes du Secrétaire général sur les armes nucléaires et chimiques destinés à l'Assemblée générale	9	9	9	9
2. Rapports et documents destinés à la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	205	98	71	–
3. Rapports et documents destinés à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	20	16	20	20
4. Rapports et documents destinés au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2025	–	–	70	70
5. Rapports destinés à la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	1	–	1	–
6. Rapports et documents destinés à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	29	–

## Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>48</b>	<b>77</b>	<b>94</b>	<b>82</b>
7. Séances de la Première Commission	25	25	25	25
8. Séances de la Commission du désarmement	15	–	15	15
9. Consultations et réunions d'avant-session de la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	–	25	–	–
10. Séances plénières de la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	2	2	2	2
11. Réunions plénières de haut niveau consacrées à la célébration et à la promotion de la Journée internationale contre les essais nucléaires	2	1	2	2
12. Séances de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son bureau	2	3	–	2
13. Réunions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	–	4	10	6
14. Consultations et réunions d'avant-session de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	17	10	–
15. Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	2	–	–	–
16. Consultations et réunions d'avant-session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2025	–	–	30	30
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>30</b>
17. Séances d'information intersessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	4	4	6	6
18. Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques : cours de formation aux enquêtes concernant les armes chimiques et mise à jour de la liste d'experts	20	4	29	24
19. Séances d'information à l'échelle régionale organisées dans la perspective de la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	–	2	–	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : formulation de conseils impartiaux sur des questions techniques, de fond et de procédure à l'intention des États Membres ; consultations avec la société civile, notamment sur la participation de celle-ci aux conférences relatives aux traités ; consultations avec le milieu universitaire et les institutions techniques spécialisées ; liaison avec les organisations intergouvernementales concernées (par exemple, l'OIAC, l'AIEA et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires) ; coordination interservices, notamment dans le cadre de la vice-présidence du Groupe de travail du Pacte mondial des Nations Unies de coordination contre le terrorisme sur les nouvelles menaces et la protection des infrastructures critiques.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : fiches d'information sur le désarmement en ce qui concerne les armes de destruction massive et les traités connexes ; manifestations parallèles organisées dans le cadre de conférences pertinentes des Nations Unies et de conférences ad hoc ; bulletin d'information du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques ; campagnes d'information et de				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

sensibilisation menées auprès du grand public et des étudiants dans le cadre d'événements organisés par le sous-programme, les États Membres, la société civile, le milieu universitaire et d'autres parties prenantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web et plateformes de médias sociaux du Bureau des affaires de désarmement consacrées aux questions relatives aux armes de destruction massive, au renforcement de la coordination et de la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires et à la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

---

### **Sous-programme 3**

#### **Armes classiques**

#### **Objectif**

- 4.42 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la réglementation et la limitation des armes classiques, compte étant tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

#### **Stratégie**

- 4.43 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- mènera à bien les préparatifs de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2024, organisera des séances d'information avec le groupe régional concerné afin de choisir le président désigné ou la présidente désignée, contribuera aux travaux de fond et aux travaux politiques de la présidence et aidera à l'organisation de six consultations ou séances d'information à participation non limitée, notamment à la création d'un site Web et à l'élaboration de documents de référence ;
  - aidera les États à appliquer les textes issus des septième et huitième Réunions biennales des États (tenues en 2021 et 2022, respectivement) dans la perspective de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action ;
  - continuera à gérer les rapports nationaux sur le Programme d'action soumis par les États au titre de la responsabilité (partagée par le sous-programme avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) pour l'indicateur 16.4.2 relatif aux objectifs de développement durable, car ces rapports servent d'outil de collecte de données relatives à cet indicateur ;
  - aidera à renforcer les capacités des structures étatiques concernées à collecter et à analyser des données sur les flux illicites d'armes, sur la base des armes qui ont été saisies, trouvées ou rendues volontairement ;
  - facilitera la diffusion des Directives techniques internationales sur les munitions au moyen du programme SaferGuard, qui est la plateforme de gestion des connaissances relatives aux Directives, et veillera à la diffusion, à la traduction et à la révision, le cas échéant, des directives sur le contrôle des armes légères, que les États peuvent appliquer s'ils le veulent et qu'ils peuvent trouver dans le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères ;
  - poursuivra les activités concernant le fonds appelé « Entité "Sauver des vies" » (qui fait partie du Fonds pour la consolidation de la paix), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et sur la base des orientations techniques du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, afin d'accorder des subventions, fondées sur les contributions volontaires des donateurs, pour permettre la conduite d'activités dans les pays bénéficiaires, l'idée étant d'intégrer la maîtrise des armes légères et la réduction de la violence

armée dans les programmes et stratégies de consolidation de la paix et de développement et de les rendre effectives. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 5 et 16 ;

- g) s'emploiera, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux textes issus de l'examen du Programme d'action<sup>1</sup>, à faire en sorte que les questions relatives aux armes légères et de petit calibre soient intégrées de manière prévisible et systématique dans les activités de développement menées par le système des Nations Unies dans les pays, grâce à des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte de ces questions ;
- h) appuiera les projets qui visent à renforcer la capacité des institutions nationales à réglementer les armes de petit calibre et les munitions, à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks et à faciliter le travail des autorités frontalières et douanières ; à cette fin, des ateliers seront organisés au niveau des pays pour permettre aux spécialistes des organismes d'état et de la société civile d'échanger leurs points de vue sur les questions prioritaires. Des activités seront également menées pour appuyer l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2030 » de l'Union africaine ;
- i) administrera, tiendra à jour et enrichira, le cas échéant, les bases de données sur les dépenses militaires, ainsi que le Registre des armes classiques, et fera notamment traduire, dans la limite des ressources disponibles, l'outil de communication d'informations en ligne et le site Web consacré au Registre dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies ;
- j) mettra en œuvre, s'il y a lieu, toute recommandation pertinente ayant été formulée par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques en 2022.

4.44 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une meilleure préparation des États en vue de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action, qui aura lieu en 2024, un renforcement de la capacité des États de s'acquitter des engagements pris dans les textes issus des septième et huitième Réunions biennales, une gestion plus sûre et plus sécurisée des munitions et l'application des orientations sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre ;
- b) un renforcement des lois, règlements et politiques sur les armes de petit calibre et les munitions ;
- c) une réduction de la violence armée ;
- d) une meilleure sécurisation des dépôts d'armes et une amélioration du marquage des armes et de la tenue des registres pertinents ;
- e) un renforcement des capacités des autorités frontalières et douanières ;
- f) une gestion sûre et sécurisée des munitions ;
- g) une réduction du risque de conflit armé entre États grâce à l'atténuation de l'effet déstabilisateur de la multiplication des transferts d'armes et de l'accumulation d'armes ;
- h) une meilleure intégration des questions relatives au contrôle des armes de petit calibre dans l'action menée par le système des Nations Unies au niveau des pays, grâce à des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte de ces questions ;
- i) une amélioration de l'innovation et de la coordination grâce au Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, principal dispositif de coordination de l'action menée

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 75/43 de l'Assemblée générale, et le paragraphe 9 de la section IV.B et le paragraphe 21 de la section IV.C du document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2018/RC/3, annexe).

par les organismes des Nations Unies pour aider les États à contrôler les armes légères et de petit calibre, un des éléments clés du programme de prévention du Secrétaire général ;

- j) une plus grande intégration des questions relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre dans les processus de développement.

## Exécution du programme en 2021

### Amélioration de la gestion des munitions grâce au mécanisme d'intervention rapide SaferGuard

4.45 En mars 2021, une série d'explosions a eu lieu dans une caserne militaire en Guinée équatoriale, faisant plus de 100 morts. Le Gouvernement équato-guinéen a demandé de l'aide pour trouver la cause de l'incident, déterminer les éléments pouvant en provoquer d'autres, réduire les risques de nouvelles explosions, connaître les effets possibles sur l'environnement et limiter ces effets. Dans le cadre du sous-programme, on a activé le mécanisme d'intervention rapide SaferGuard des Nations Unies et supervisé le déploiement d'une mission d'assistance menée par des experts en munitions en Guinée équatoriale. L'équipe de la mission a aidé le Gouvernement à trouver la cause de l'incident, à déterminer les éléments pouvant en provoquer d'autres, à réduire les risques de nouvelles explosions, à connaître les effets possibles sur l'environnement et à limiter ces effets. Elle a également immédiatement fourni des conseils techniques au Gouvernement sur la gestion des munitions et les risques de sûreté et de sécurité liés aux explosifs en s'appuyant sur les bonnes pratiques établies sur le plan international, figurant dans les Directives techniques internationales sur les munitions, lequel a exprimé sa satisfaction quant au travail réalisé par le Bureau des affaires de désarmement et son intention de mettre en œuvre les recommandations.

4.46 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.11).

Tableau 4.11  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
23 experts sur la liste d'aptitude pour le mécanisme d'intervention rapide SaferGuard	L'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions est devenue pleinement opérationnelle et 12 experts supplémentaires ont été ajoutés à la liste d'aptitude du mécanisme d'intervention rapide	La Guinée équatoriale a déterminé les éléments pouvant provoquer d'autres explosions, réduit les risques de nouvelles explosions, déterminé les effets possibles sur l'environnement et limité ces effets, et amélioré la sensibilisation à la gestion des munitions et aux risques de sûreté et de sécurité liés aux explosifs

## Résultats escomptés pour 2023

### Résultat 1 : intégrer l'examen de la question des armes légères et de petit calibre aux travaux du Conseil de sécurité

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 4.47 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la poursuite de l'intégration de la question des armes légères et de petit calibre dans les travaux du Conseil de sécurité et les activités en faveur de la paix relevant de sa compétence, notamment grâce à trois sessions du Conseil consacrées à cette question et à l'adoption de la résolution 2616 (2021) du Conseil, qui porte sur la manière dont les opérations de paix peuvent aider les autorités nationales compétentes à lutter contre le transfert illicite et le détournement d'armes en violation des embargos sur les armes, et a facilité l'accès de tous les États Membres, en particulier ceux siégeant au Conseil, aux directives sur la prise en compte des questions touchant la gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 4.48 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.12).

Tableau 4.12

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Débat reporté à 2020	Tenue du débat du Conseil de sécurité sur la question des armes légères et de petit calibre en février 2020 ; tous les États Membres, en particulier ceux siégeant au Conseil, peuvent accéder aux directives relatives à la prise en compte des questions touchant la gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes	Poursuite du débat du Conseil de sécurité sur la question des armes légères et de petit calibre à trois occasions en 2021  Le Conseil de sécurité adopte la résolution 2616 (2021)  Tous les États Membres, en particulier ceux siégeant au Conseil, peuvent accéder aux directives relatives à la prise en compte des questions touchant la gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes	Poursuite de l'examen de la question des armes légères et de petit calibre au Conseil de sécurité et dans les activités en faveur de la paix relevant de sa compétence	Sensibilisation accrue des États Membres, en particulier de ceux siégeant au Conseil, aux moyens de prendre en compte les questions touchant la gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes

**Résultat 2 : faire taire les armes d’ici 2030 par la célébration du Mois de l’amnistie en Afrique : réduire les flux d’armes et de munitions illicites par la mobilisation des civils pour une remise volontaire généralisée des armes et munitions**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 4.49 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’organisation par les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre, dans six États Membres et dans trois États supplémentaires (Madagascar, Niger et Ouganda), de nouvelles campagnes de remise volontaires d’armes, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 4.50 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.13).

Tableau 4.13  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Conduite par les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre, l’Union africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l’Afrique et les États limitrophes de campagnes nationales de remise volontaire d’armes, y compris des activités de renforcement des capacités en matière de police de proximité, d’entreposage sécurisé et de destruction, dans 7 États Membres	Les commissions et les services nationaux compétents renforcent le contrôle des armes légères et des munitions dans 6 États membres  Trois États supplémentaires mènent des campagnes de remise volontaire d’armes et de destruction des armes collectées	Renforcement des compétences des commissions et services nationaux responsables de la maîtrise des armes de petit calibre, dans les États qui ont achevé des activités en 2020 et 2021 et dans 3 États supplémentaires en 2022, pour ce qui est d’organiser régulièrement des campagnes de remise volontaire des armes pour accroître les remises volontaires par les civils d’armes légères et de petit calibre et la destruction de celles-ci	Les commissions et les services nationaux responsables de la maîtrise des armes de petit calibre sont mieux à même de mener des campagnes nationales de remise volontaire d’armes, y compris grâce à des activités de renforcement des capacités en matière de police de proximité, d’entreposage sécurisé et de destruction

**Résultat 3 : amélioration de la gestion des risques de sûreté et de sécurité liés aux munitions classiques**

**Projet de plan-programme pour 2023**

- 4.51 Les stocks de munitions mal gérés présentent d’importants risques et provoquent des explosions qui entraînent des pertes de vies humaines, des conséquences humanitaires et des dégâts environnementaux. Ces dernières années, la question des munitions classiques a fait l’objet d’une attention et d’une mobilisation accrues, notamment en ce qui concerne le double risque d’explosions involontaires et de détournement de munitions. Dans le cadre du sous-programme, un soutien a été fourni au Groupe d’experts gouvernementaux créé en application de la résolution [72/55](#), qui s’est

réuni en 2020 et 2021, afin d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus. La recommandation du Groupe d'experts relative à l'élaboration d'un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui permettra de combler les lacunes existantes en matière de gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [76/233](#), dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée sur la gestion des munitions et décidé que celui-ci se réunirait en 2022 et 2023. Le groupe de travail à composition non limitée recevra l'appui du sous-programme pour mener à bien ses travaux.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 4.52 L'enseignement tiré est le suivant : il importe d'aider la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux à organiser des consultations et à communiquer en temps voulu des informations intéressant les travaux du Groupe sur le site Web « Meetings Place » du Bureau des affaires de désarmement afin de tenir tous les États informés de ces travaux. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on redoublera d'efforts pour assurer un partage cohérent et transparent des informations, afin que tous les États Membres puissent participer aux travaux et suivre les progrès et les résultats du groupe de travail à composition non limitée.
- 4.53 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.14).

Tableau 4.14  
**Mesure des résultats**

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>	<i>2023 (résultat escompté)</i>
Le Groupe d'experts gouvernementaux créé en application de la résolution <a href="#">72/55</a> tient des consultations ouvertes	Première session du Groupe d'experts gouvernementaux tenue en janvier. Deuxième et troisième sessions du Groupe d'experts reportées à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Le Groupe d'experts tient des consultations virtuelles	Deuxième et troisième sessions du Groupe d'experts tenues selon des modalités hybrides. Le Groupe d'experts adopte son rapport final ( <a href="#">A/76/324</a> ) par consensus sur la base des recommandations du Groupe d'experts, l'Assemblée générale crée un groupe de travail à composition non limitée (voir résolution <a href="#">76/233</a> )	Le groupe de travail à composition non limitée tient une série de consultations et deux sessions prévues sur la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie	Le groupe de travail à composition non limitée tient ses sessions finales prévues sur la gestion des munitions et recommande des mesures de suivi pour examen par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session

**Produits**

- 4.54 On trouvera dans le tableau 4.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.15

**Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>7</b>
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les armes classiques, les transferts d'armes, les dépenses militaires, les armes légères et de petit calibre, le désarmement et le développement	6	6	7	5
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre	1	1	–	1
3. Rapports et autres documents concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (septième et huitième Réunions biennales des États)	–	6	6	–
4. Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	–	–	1	–
5. Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques	–	–	–	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>39</b>	<b>25</b>	<b>69</b>	<b>39</b>
6. Séances de la Première Commission	25	25	25	25
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	10	–	30	–
8. Séances de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	10	–
9. Consultations entre les États Membres à la suite de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	4	–	4	–
10. Consultations entre les États Membres à la suite de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action sur les armes légères	–	–	–	4
11. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques	–	–	–	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
12. Cours de formation et tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions	–	2	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : réunions d'information à l'intention des représentants sur les instruments de transparence des Nations Unies (Registre des armes classiques et Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires) et en vue de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères ; réunions du Comité d'examen technique du programme SaferGuard.				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : plateformes d'information intégrées sur les armes classiques et systèmes de communication d'informations en ligne concernant le commerce officiel des armes à l'échelle mondiale, les dépenses militaires, les mesures de confiance dans le domaine militaire et l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui peuvent être utilisés à titre volontaire par tous les États Membres ; programme SaferGuard relatif aux munitions.

---

**Sous-programme 4  
Information et sensibilisation**

**Objectif**

- 4.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, y compris par un travail de sensibilisation.

**Stratégie**

- 4.56 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme :
- a) mènera des activités de sensibilisation et de partage d'informations, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires et parties prenantes et sous la forme de tables rondes, de manifestations publiques, d'expositions, de points de presse, de sorties de livres et de projections de films, entre autres ;
  - b) produira des publications et mettra en œuvre une stratégie globale de communication. Les actions de sensibilisation refléteront et encourageront la diversité en associant et en ciblant un public d'âges, de genres, de handicaps, d'origines géographiques et de points de vue différents ;
  - c) soutiendra la participation de la société civile aux forums intergouvernementaux en facilitant les modalités d'accès, en organisant des réunions consultatives et en prévoyant que des représentants de la société civile invités fassent des présentations ;
  - d) appliquera les recommandations formulées dans l'étude menée en 2002 par l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en travaillant en collaboration avec les États Membres et les autres partenaires pour produire et diffuser du matériel pédagogique, élaborer des modules en ligne portant sur des sujets de fond et organiser des activités et des concours à visée pédagogique sur le thème de la paix et du désarmement, et en s'attachant particulièrement à sensibiliser les jeunes, notamment les jeunes femmes et les personnes qui habituellement n'interviennent pas, à la défense et à la promotion des efforts de désarmement ;
  - e) continuera d'apporter son soutien au Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), conformément à la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale.
- 4.57 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) susciter un plus grand intérêt envers les efforts multilatéraux de désarmement et mobiliser davantage de soutien en la matière, obtenir une participation plus marquée du grand public et des autres parties prenantes dans ce domaine et mettre à disposition des États Membres, en temps opportun, des informations claires et impartiales ;
  - b) mieux sensibiliser les parties prenantes, notamment les diplomates et fonctionnaires, les représentantes et représentants de la société civile et le grand public ;

- c) faire avancer l'élaboration d'interprétations communes dans les discussions multilatérales menées par les États au sujet de la sécurité des technologies numériques dans le contexte de la sécurité internationale et améliorer la compréhension et la connaissance du sujet parmi les États et les acteurs non gouvernementaux.

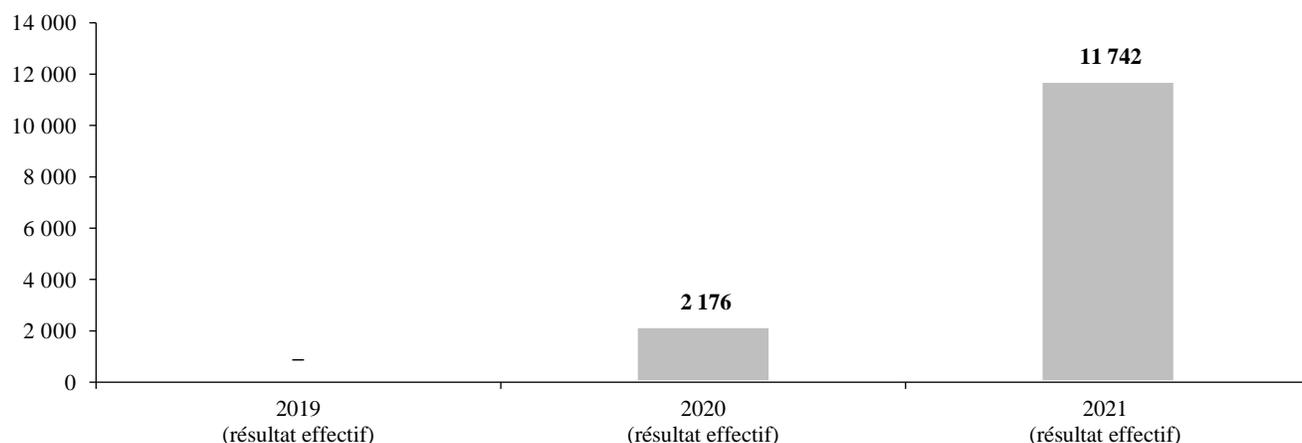
## Exécution du programme en 2021

### Mobilisation accrue des jeunes en faveur du désarmement

- 4.58 D'importants efforts ont été déployés en vue de mobiliser les jeunes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, comme l'a préconisé l'Assemblée générale dans ses résolutions 74/64 et 76/45 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération.
- 4.59 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de progresser de manière significative en vue de la mobilisation, de l'éducation et de l'autonomisation des jeunes grâce à l'initiative Les jeunes pour le désarmement, malgré les contraintes imposées par la pandémie mondiale. On a également créé et lancé une plateforme numérique dédiée à la mobilisation des jeunes sur le site [www.youth4disarmament.org](http://www.youth4disarmament.org) et proposé une série d'activités faisant appel à l'art, à l'écriture et à l'activité physique comme moyens d'expression pour inciter les jeunes, quels que soient leurs intérêts, leurs connaissances et leur milieu, à participer aux efforts de désarmement. Depuis 2020, la mobilisation des jeunes en nombre d'utilisateurs du site Web a augmenté de 438 %. Dans le cadre de l'initiative Les jeunes pour le désarmement, le Bureau des affaires de désarmement continuera de proposer des activités éducatives et des stages créatifs et orientés vers l'action, afin d'inviter des jeunes de tous horizons et aux intérêts variés à participer et à contribuer de manière significative.
- 4.60 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.II).

Figure 4.II

**Mesure des résultats : nombre d'utilisateurs de la plateforme numérique de mobilisation des jeunes [www.youth4disarmament.org](http://www.youth4disarmament.org)**



### Résultats escomptés pour 2023

**Résultat 1 : établir des passerelles permettant aux jeunes de participer aux débats et aux activités sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements**

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

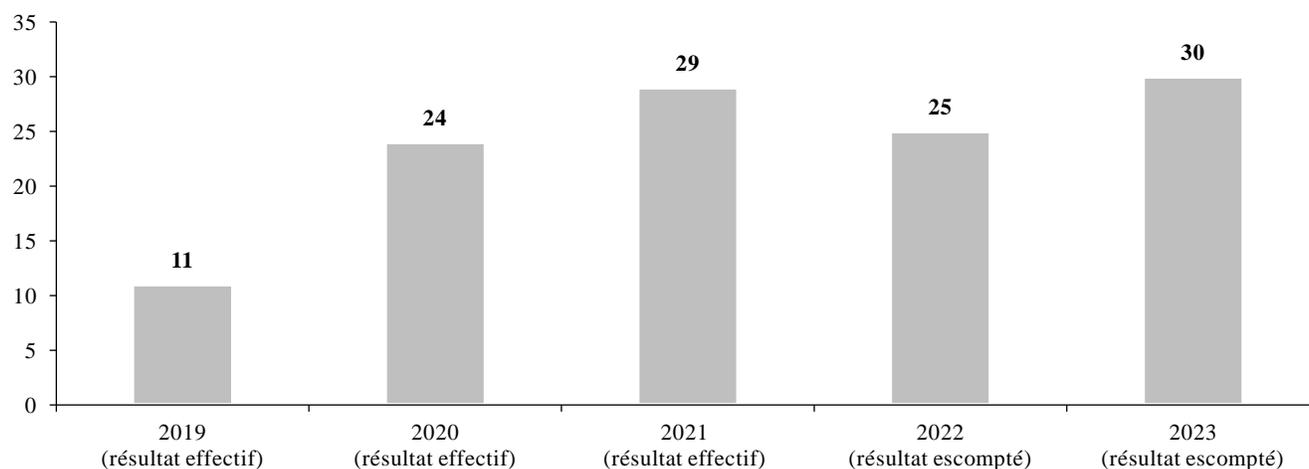
- 4.61 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme concernant la création de coalitions fécondes pour renforcer l'autonomie des jeunes a contribué à la création de 29 organisations et partenariats

dirigés par des jeunes dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 17 partenaires de la jeunesse en 2021.

4.62 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.III).

Figure 4.III

**Mesure des résultats : nombre de partenaires de la jeunesse (résultat cumulé)**



**Résultat 2 : amélioration de l'accès aux informations et aux données ayant trait aux réunions ainsi que de leur exploitabilité, au bénéfice des États Membres**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

4.63 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer l'accès des États Membres à tous les documents publics ayant trait aux réunions de l'ONU consacrées au désarmement sur la plateforme de documentation du Bureau, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

4.64 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.16).

Tableau 4.16

**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Les États Membres ont un meilleur accès aux informations relatives aux réunions	Les États Membres ont un meilleur accès à tous les documents publics ayant trait aux réunions de l'ONU consacrées au désarmement sur la plateforme de documentation du Bureau	Les États Membres ont accès au portail de données du Bureau, et les bases de données existantes sont modernisées afin d'améliorer l'exploitabilité des données utiles à l'élaboration de politiques	Les États membres ont accès à davantage de bases de données, y compris sur le portail de données du Bureau

**Résultat 3 : progrès de l’informatique et des télécommunications et sécurité internationale, et promotion du comportement responsable des États dans l’utilisation du numérique**

**Projet de plan-programme pour 2023**

4.65 Comme l’a affirmé l’Assemblée générale dans sa résolution 76/19, l’Organisation des Nations Unies devrait continuer de jouer un rôle moteur pour ce qui est de promouvoir le dialogue sur l’utilisation des technologies numériques par les États. Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui fonctionnel au Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé en application de la résolution 75/240 de l’Assemblée générale, lequel devrait tenir compte des conclusions du groupe de travail à composition non limitée et des groupes d’experts gouvernementaux chargés d’examiner les progrès de l’informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale précédents, contribuer aux efforts que ceux-ci ont déployés, et être guidé par l’esprit de consensus et le souci des résultats.

*Enseignements tirés et changements prévus*

4.66 L’enseignement tiré est le suivant : il importe d’assurer la participation la plus large possible des États Membres aux processus intergouvernementaux sur la sécurité d’utilisation du numérique, ainsi que l’interaction, le cas échéant, avec d’autres parties intéressées, notamment les entreprises, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on encouragera et on appuiera le dialogue inclusif et axé sur les résultats entre États Membres, notamment lors des sessions de 2021 à 2025 du groupe de travail à composition non limitée.

4.67 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.17).

Tableau 4.17  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Adoption par les États Membres des rapports finaux consensuels des organes précédents des Nations Unies (A/75/816 ; A/76/135)	Adoption par consensus par le Groupe de travail à composition non limitée d’un rapport d’activité annuel	Adoption par consensus par le Groupe de travail à composition non limitée d’un rapport d’activité annuel

**Produits**

4.68 On trouvera dans le tableau 4.18 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.18

## Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>
1. Rapports du Secrétaire général, transmettant les vues des États Membres à l'Assemblée générale sur : les normes environnementales dans le contexte du désarmement et de la maîtrise des armements ; la promotion du multilatéralisme ; l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ; le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ; le rôle de la science et de la technique ; les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace	6	5	6	6
2. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (y compris la documentation d'avant-session, de session et d'après-session)	10	10	10	10
3. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	1	1	–	–
4. Rapport d'activité du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	–	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
Réunions ou séances :				
5. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	12	6 <sup>a</sup>	12	12
6. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	14	13 <sup>b</sup>	–	–
7. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	–	10	20	20
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
8. Formation des enseignants en matière de désarmement et de non-prolifération	1	1	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
9. Publications sur le désarmement, y compris l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement, études thématiques et autres publications périodiques ou non périodiques	8	8	8	8
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements, bibliothèque de référence sur le désarmement et bibliothèque de documents électroniques				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : dépliants, brochures, kits publicitaires, guides, affiches, fiches d'information sur le désarmement ; activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix ; colloques et groupes de discussion sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération ; séances d'information sur le désarmement destinées aux visiteurs ou à des groupes				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
-----------------------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

extérieurs ; sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération et formation du personnel enseignant ; ressources audiovisuelles, y compris des films, des manifestations et des expositions sur le désarmement et la non-prolifération.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : articles d'opinion publiés dans des revues internationales, nationales et thématiques.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web du Bureau des affaires de désarmement, site Web sur l'éducation au désarmement et site Web Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement ; version en ligne du bulletin d'information du Bureau des affaires de désarmement ; plateforme en ligne de Youth4Disarmament, site Web « Meetings Place » du Bureau des affaires de désarmement et site Web de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*.

<sup>a</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement se sont tenues en ligne et selon un calendrier abrégé, ce qui a réduit le nombre d'heures consacrées aux réunions.

<sup>b</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale a opté pour des réunions entièrement virtuelles en 2021, ce qui a quelque peu réduit le nombre d'heures consacrées aux réunions.

## Sous-programme 5 Désarmement régional

### Objectif

- 4.69 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les initiatives et les efforts régionaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que la bonne application des traités et autres instruments mondiaux et régionaux existant en la matière, et de renforcer les partenariats avec les organisations régionales.

### Stratégie

- 4.70 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme :
- à dispenser des formations techniques et juridiques, à organiser des activités de renforcement des capacités et à encourager l'application par les États Membres des traités, normes et directives internationales pertinents, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes biologiques, les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1540 \(2004\)](#), [1673 \(2006\)](#), [1810 \(2008\)](#), [1977 \(2011\)](#), [2055 \(2012\)](#), [2325 \(2016\)](#), [2572 \(2021\)](#) et [2622 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité et les résolutions [75/48](#), [76/57](#), [76/58](#) et [76/59](#) de l'Assemblée générale ;
  - à coopérer sur des questions relevant du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements avec diverses organisations, notamment des organisations régionales et sous-régionales et des organisations de la société civile, telles que l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Forum des îles du Pacifique, en faisant fond sur les synergies existantes et en évitant les doubles emplois avec l'action que mènent déjà ces organisations.
- 4.71 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Plus grande adhésion aux instruments de désarmement et renforcement du contrôle des armes légères et de petit calibre et des munitions, ce qui permettra de réduire le commerce illicite et la circulation de ce type d'armes et, partant, de renforcer la paix et la sécurité régionales ;
  - Renforcement des mesures de confiance entre les États Membres ;
  - Renforcement des partenariats noués avec des organisations régionales et sous-régionales.

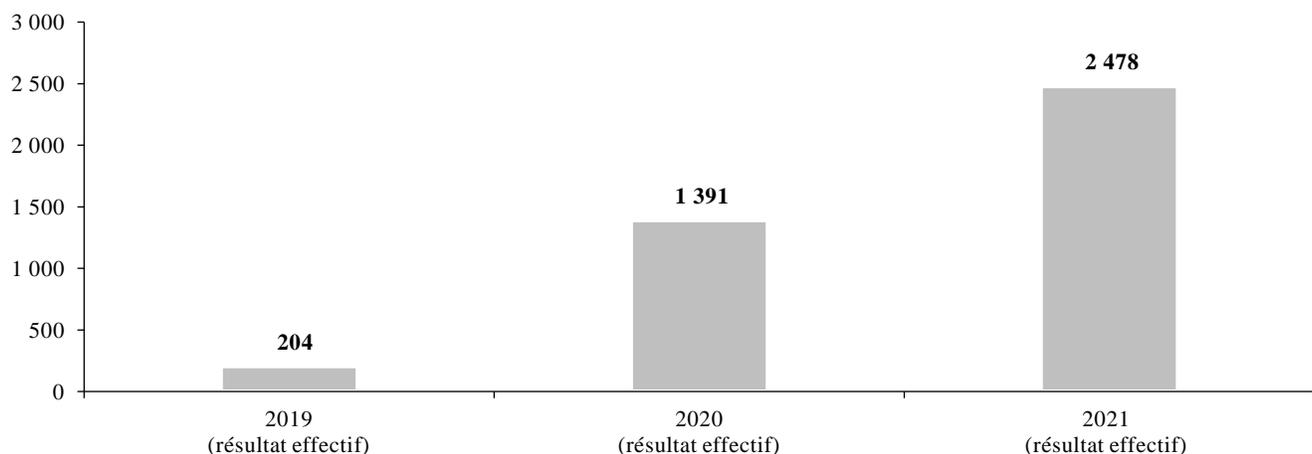
## Exécution du programme en 2021

### Meilleure prise en compte des questions de genre dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements par les parties prenantes

- 4.72 Conformément aux résolutions [65/69](#), [73/46](#) et [75/48](#) de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, dans le cadre du sous-programme, on a mis en œuvre des projets tenant compte des questions de genre et continué d'avancer à grands pas dans la prise en compte des questions de genre dans les ateliers visant à illustrer et à promouvoir le rôle essentiel des femmes dans les négociations sur la maîtrise des armements et la mise en œuvre des politiques. On a également aidé les États Membres et d'autres parties prenantes à renforcer leurs capacités en matière de prise en compte des questions de genre dans les programmes de contrôle des armes légères et l'élaboration des politiques grâce à des programmes de formation nationaux.
- 4.73 En 2021, dans le cadre du sous-programme, on a organisé ou coorganisé des activités, notamment des ateliers et des séminaires, à l'intention de 1 186 parties prenantes (dont 43 % de femmes) dans la région Asie-Pacifique et de 4 518 parties prenantes (dont 47 % de femmes) dans la région Amérique latine et Caraïbes. On a également mené des activités de renforcement des capacités sur le rôle des femmes dans la maîtrise des armes légères dans cinq pays d'Afrique. En plus de la prise en compte transversale des questions de genre dans tous les projets, on a géré des programmes régionaux pluriannuels fortement axés sur les femmes et le désarmement, conformément à la résolution [65/69](#), et sur la prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armes légères.
- 4.74 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.IV).

Figure 4.IV

#### Mesure des résultats : nombre de parties prenantes ayant une meilleure compréhension du rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (résultat cumulé)



### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : renforcement de la capacité à prévenir et à combattre les armes et munitions illicites

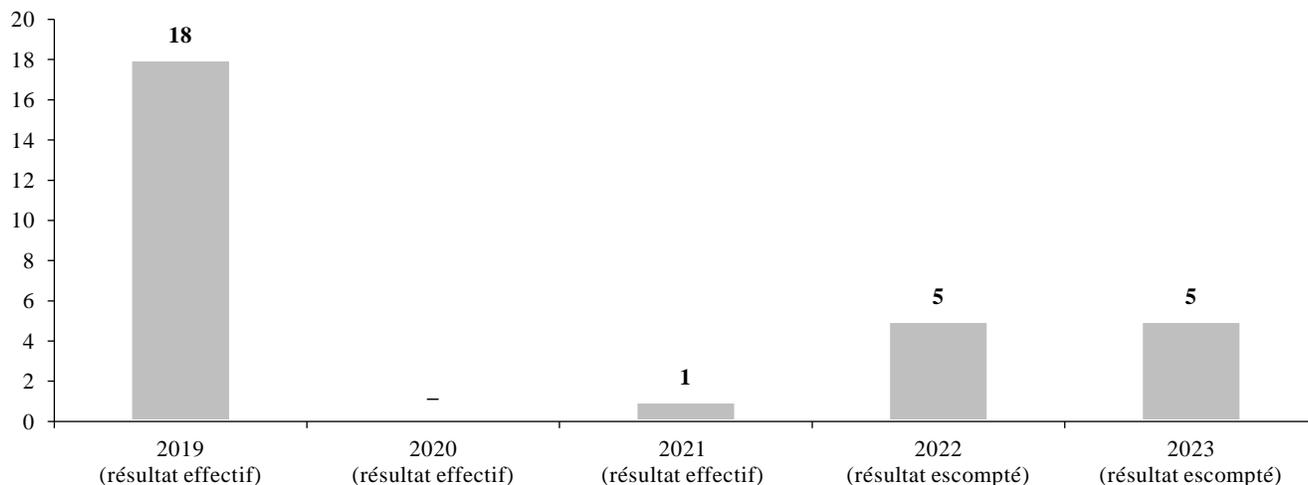
##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 4.75 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué au réaménagement d'un dépôt d'armes et de munitions, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 20 dépôts d'armes et de munitions réaménagés. La cible n'a pas été atteinte en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entravé le réaménagement des dépôts d'armes et de munitions.

4.76 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.V).

Figure 4.V

**Mesure des résultats : nombre de dépôts d'armes et de munitions construits ou réaménagés (résultat annuel)**



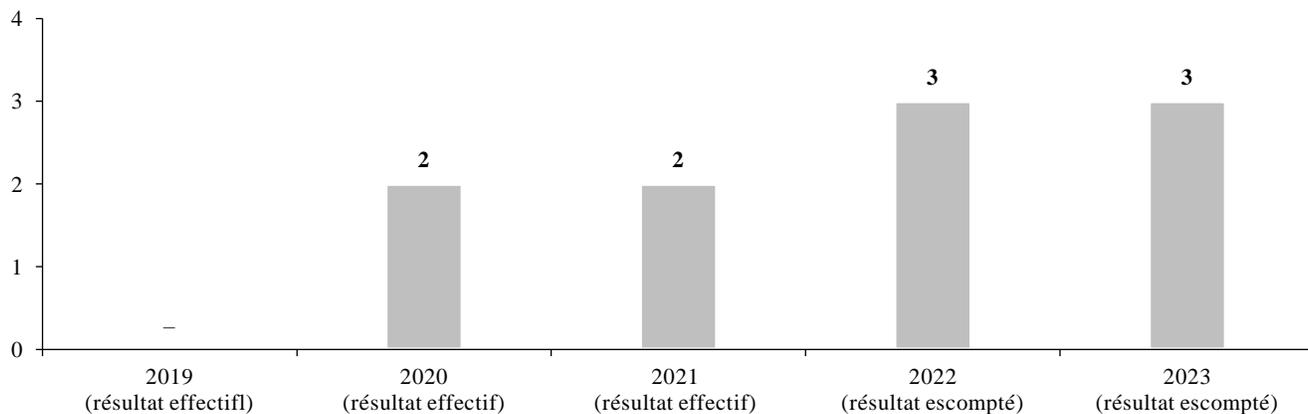
**Résultat 2 : renforcement des initiatives de désarmement régional dans le cadre de partenariats d'importance avec des organisations régionales et sous-régionales**

**Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

4.77 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a facilité la participation de la CARICOM au développement et à la consolidation de plans d'action nationaux globaux définissant les priorités pour la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux armes légères et de petit calibre, ainsi que la participation de la CEDEAO aux efforts visant à créer des synergies entre États pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération dans la région, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

4.78 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.VI).

Figure 4.VI

**Mesure des résultats : nombre d'organisations régionales et sous-régionales participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets (résultat annuel)****Résultat 3 : renforcement de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité****Projet de plan-programme pour 2023**

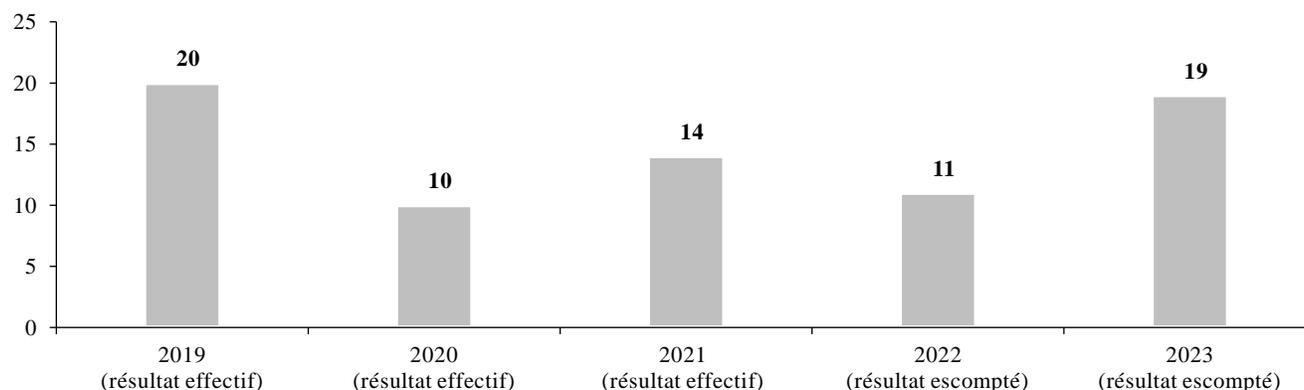
- 4.79 Comme l'a reconnu l'Assemblée générale dans ses résolutions [76/57](#), [76/58](#) et [76/59](#) et le Conseil de sécurité dans sa résolution [1540 \(2004\)](#), le sous-programme devrait renforcer les capacités des États Membres à appuyer la mise en œuvre nationale, régionale et sous-régionale de ses politiques concernant la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive. Dans le cadre du sous-programme, on a mené plusieurs projets d'assistance nationale en 2020 et 2021 pour aider les pays à répondre aux exigences de la résolution [1540 \(2004\)](#), et on a notamment aidé le Chili à élaborer un ensemble de dispositions juridiques complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la législation récemment adoptée sur les armes de destruction massive concernant la Convention sur les armes biologiques. On a également coorganisé des ateliers nationaux interinstitutions sur la mise en œuvre de la résolution au Botswana et en Mongolie et organisé une table ronde nationale pour la Mongolie, qui a donné lieu à l'élaboration d'un projet de plan d'action national décrivant les mesures prioritaires à prendre pour renforcer la mise en œuvre de la résolution au niveau national.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 4.80 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de renforcer et de consolider les capacités spécialisées des États Membres bénéficiaires à conceptualiser, élaborer et mettre en œuvre un cadre juridique et politique solide pour répondre aux exigences de la résolution [1540 \(2004\)](#). Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on renforcera la collaboration avec les États Membres ayant besoin d'un soutien et on fournira une assistance ciblée pour l'élaboration de plans d'action nationaux et d'instruments juridiques et politiques connexes.
- 4.81 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.VII).

Figure 4.VII

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant une capacité accrue à renforcer leurs politiques relatives aux armes de destruction massive et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité (résultat annuel)**



## Produits

4.82 On trouvera dans le tableau 4.19 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 4.19

**Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	5	5	5	5
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ; le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ; l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous régional	5	5	5	5
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
2. Séance de la Première Commission	1	1	1	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	25	25	25	26
3. Projets sur la maîtrise efficace des armes de petit calibre, y compris la sécurité physique et la gestion des stocks	15	15	15	15
4. Projets relatifs à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	6	6	6	7
5. Projets sur l'éducation à la paix et au désarmement, y compris des projets ciblant la jeunesse, axés sur les objectifs de développement durable	4	4	4	4

**Titre II Affaires politiques**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>84</b>	<b>191</b>	<b>84</b>	<b>92</b>
6. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur les armes légères et de petit calibre	50	182	50	70
7. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre et l'universalisation des instruments de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	30	7	30	20
8. Conférences internationales sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	4	2	4	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
9. Désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	2	6	2	5

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : formulation de conseils de fond sur des questions techniques et juridiques et organisation de formations sur la mise en œuvre effective des instruments pertinents, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à la demande des États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : fiches d'information sur le travail des centres régionaux et du bureau de liaison de Vienne ; événements de sensibilisation à l'intention de jeunes, de femmes et d'autres parties prenantes.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : site Web et comptes sur les médias sociaux.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Vue d'ensemble

4.83 On trouvera dans les tableaux 4.20 à 4.22 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 4.20

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	9 822,3	9 588,5	–	–	–	–	–	9 588,5
Autres dépenses de personnel	164,0	267,4	–	–	–	–	–	267,4
Dépenses de représentation	–	1,9	–	–	–	–	–	1,9
Consultants	89,0	168,7	(23,8)	–	–	(23,8)	(14,1)	144,9
Experts	54,3	580,2	(253,8)	245,3	–	(8,5)	(1,5)	571,7
Voyages du personnel	83,7	153,2	(1,7)	–	(0,1)	(1,8)	(1,2)	151,4
Services contractuels	114,6	137,3	–	–	–	–	–	137,3
Frais généraux de fonctionnement	205,4	295,6	–	3,5	–	3,5	1,2	299,1
Fournitures et accessoires	8,8	10,0	–	–	–	–	–	10,0
Mobilier et matériel	44,6	76,1	–	–	–	–	–	76,1
Subventions et contributions	689,6	1 457,9	–	–	–	–	–	1 457,9
<b>Total</b>	<b>11 276,3</b>	<b>12 736,8</b>	<b>(279,3)</b>	<b>248,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>12 706,2</b>

Tableau 4.21

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	61	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 4 G(1°C), 13 G(AC), 4 AL
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2023	61	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 4 G(1°C), 13 G(AC), 4 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 4.22

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe<sup>a</sup>**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	5	–	–	–	–	5
P-5	12	–	–	–	–	12
P-4	9	–	–	–	–	9
P-3	9	–	–	–	–	9
P-2/1	3	–	–	–	–	3
<b>Total partiel</b>	<b>40</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(1°C)	4	–	–	–	–	4
G(AC)	13	–	–	–	–	13
AL	4	–	–	–	–	4
<b>Total partiel</b>	<b>21</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>21</b>
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>61</b>

<sup>a</sup> Y compris deux postes temporaires (1 D-1 et 1 P-3).

- 4.84 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 4.23 à 4.25 et dans la figure 4.VIII.
- 4.85 Comme le montrent les tableaux 4.23 1) et 4.24 1), les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 12 706 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 30 600 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 4.23

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	0,5	8,2	–	–	(0,1)	(0,1)	(1,2)	8,1
B. Direction exécutive et administration	2 153,4	2 314,9	–	–	–	–	–	2 314,9
C. Programme de travail								
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	2 114,1	3 155,6	(277,6)	245,3	–	(32,3)	(1,0)	3 123,3
2. Armes de destruction massive	1 538,9	1 667,4	(1,7)	3,5	–	1,8	0,1	1 669,2
3. Armes classiques	1 094,9	1 080,4	–	–	–	–	–	1 080,4
4. Information et sensibilisation	1 232,7	1 394,3	–	–	–	–	–	1 394,3
5. Désarmement régional	2 505,3	2 468,2	–	–	–	–	–	2 468,2
<b>Total partiel (C)</b>	<b>8 485,9</b>	<b>9 765,9</b>	<b>(279,3)</b>	<b>248,8</b>	<b>–</b>	<b>(30,5)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>9 735,4</b>
D. Appui au programme	636,5	647,8	–	–	–	–	–	647,8
<b>Total partiel (1)</b>	<b>11 276,3</b>	<b>12 736,8</b>	<b>(279,3)</b>	<b>248,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>12 706,2</b>

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Changements		2023 (estimations)
			Total	Pourcentage	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	72,6	43,9	2,2	5,0	46,1
C. Programme de travail					
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	4 017,2	4 218,1	756,7	17,9	4 974,8
2. Armes de destruction massive	1 845,2	1 937,5	168,1	8,7	2 105,6
3. Armes classiques	2 545,6	2 672,8	301,0	11,3	2 973,8

**Titre II Affaires politiques**

Composante/sous-programme	2021	2022	2023		
	(dépenses effectives)	(estimations)	Changements	Pourcentage	(estimations)
4. Information et sensibilisation	68,1	71,5	3,5	4,9	75,0
5. Désarmement régional	1 942,5	2 044,2	102,2	5,0	2 146,4
<b>Total partiel (C)</b>	<b>10 418,6</b>	<b>10 944,1</b>	<b>1 331,5</b>	<b>12,2</b>	<b>12 275,6</b>
D. Appui au programme	395,2	415,0	20,7	5,0	435,7
<b>Total partiel (2)</b>	<b>10 886,4</b>	<b>11 403,0</b>	<b>1 354,4</b>	<b>11,9</b>	<b>12 757,4</b>
<b>Total</b>	<b>22 162,7</b>	<b>24 139,8</b>	<b>1 323,8</b>	<b>5,5</b>	<b>25 463,6</b>

Tableau 4.24

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	13	–	–	–	–	13
C. Programme de travail						
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	8	–	–	–	–	8
2. Armes de destruction massive	8	–	–	–	–	8
3. Armes classiques	6	–	–	–	–	6
4. Information et sensibilisation	8	–	–	–	–	8
5. Désarmement régional	15	–	–	–	–	15
<b>Total partiel (C)</b>	<b>45</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>45</b>
D. Appui au programme	3	–	–	–	–	3
<b>Total partiel (1)</b>	<b>61</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>61</b>

 2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Changements	2023 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	7	4	11
2. Armes de destruction massive	2	1	3

## Chapitre 4 Désarmement

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2023 (estimations)</i>
3. Armes classiques	5	1	6
4. Information et sensibilisation	1	–	1
5. Désarmement régional	12	–	12
<b>Total partiel (C)</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>33</b>
D. Appui au programme	3	–	3
<b>Total partiel (2)</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>36</b>
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>6</b>	<b>97</b>

Tableau 4.25

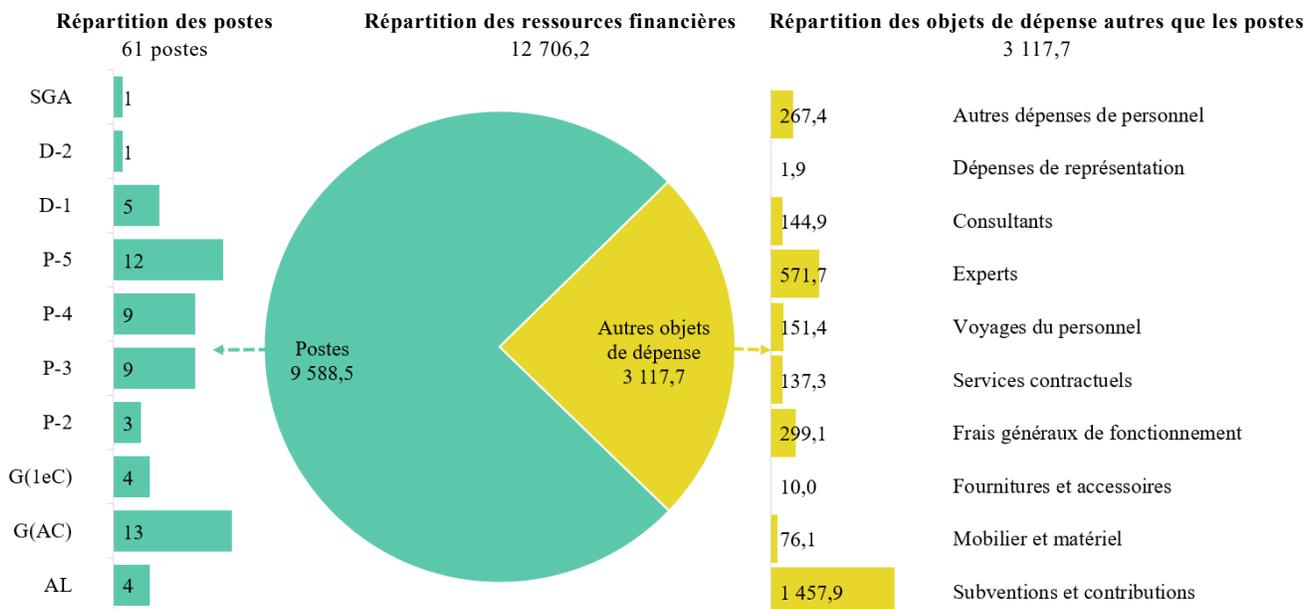
### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>2021 (dépenses effectives)</i>	<i>2022 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2023 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	9 822,3	9 588,5	–	–	–	–	–	9 588,5	
Autres objets de dépense	1 454,0	3 148,3	(279,3)	248,8	(0,1)	(30,6)	(1,0)	3 117,7	
<b>Total</b>	<b>11 276,3</b>	<b>12 736,8</b>	<b>(279,3)</b>	<b>248,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(30,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>12 706,2</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		40	–	–	–	–	–	40	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	–	21	
<b>Total</b>		<b>61</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>61</b>	

Figure 4.VIII  
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

#### Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

##### Ajustements techniques

4.86 Comme le montre le tableau 4.23 1), les changements entraînent une diminution nette de 279 300 dollars, qui s'explique comme suit :

- Sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements).** La diminution de 277 600 dollars au titre des experts (253 800 dollars) et des consultants (23 800 dollars) tient au non-renouvellement de crédits prévus pour soutenir le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution 74/50 de l'Assemblée générale ;
- Sous-programme 2 (Armes de destruction massive).** La diminution de 1 700 dollars au titre des voyages du personnel tient au non-renouvellement de crédits prévus pour appuyer les activités du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale.

##### Nouveaux mandats et mandats élargis

4.87 Comme le montre le tableau 4.23 1), les changements entraînent une augmentation de 248 800 dollars, qui s'explique comme suit :

- Sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements).** L'augmentation de 245 300 dollars au titre des experts permettra de financer les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire, créé en application de la résolution

74/50 de l'Assemblée générale. Conformément à la décision 76/515 de l'Assemblée générale, deux sessions se tiendront à Genève en 2023 en remplacement des deux sessions prévues en 2021 qui ont dû être reportées du fait des restrictions de voyage liées à la COVID-19 ;

- b) **Sous-programme 2 (Armes de destruction massive).** L'augmentation de 3 500 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement servira à couvrir les coûts afférents à l'organisation, dans un autre lieu, de la session du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, créé en application de la résolution 76/231 de l'Assemblée générale, en raison de la limitation prévue des installations de réunion liée à la mise en œuvre du projet de construction à l'Office des Nations Unies à Genève dans le cadre du Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations.

#### **Autres changements**

- 4.88 Comme le montre le tableau 4.23 1), les changements au titre des organes directeurs entraînent une diminution de 100 dollars, qui tient au programme des déplacements du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence du désarmement et Représentant(e) personnel(le) du Secrétaire général de l'ONU et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de la Conférence du désarmement pour participer à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale et à des consultations tenues à New York.

#### **Ressources extrabudgétaires**

- 4.89 Comme le montrent les tableaux 4.23 2) et 4.24 2), le Bureau des affaires de désarmement devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui lui serviront à exécuter ses mandats, en complément des ressources du budget ordinaire. En 2023, le montant des ressources extrabudgétaires (contribution en espèces) devrait s'élever à 12 757 400 dollars, ce qui permettra de financer 36 postes, comme indiqué dans le tableau 4.24 2), ainsi que d'autres objets de dépense. Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités de recherche et d'analyse, l'organisation de réunions et de conventions, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles aux échelles nationale et régionale, et l'élargissement des partenariats et de la participation, et contribueront de la sorte à promouvoir l'adoption d'accords internationaux sur les meilleures pratiques en matière de désarmement. Les ressources extrabudgétaires représentent 50,1 % des ressources totales du programme. Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendront la forme de locaux d'une valeur estimée à 86 800 dollars qui seront mis gracieusement à la disposition du Bureau. L'augmentation de 1 354 400 dollars s'explique principalement par les besoins en effectifs supplémentaires au titre des sous-programmes 1, 2 et 3.
- 4.90 Les ressources extrabudgétaires de l'UNIDIR sont placées sous le contrôle du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. C'est au Bureau des affaires de désarmement qu'il incombe de superviser l'utilisation des autres ressources extrabudgétaires relatives aux sous-programmes, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

#### **Organes directeurs**

- 4.91 On trouvera dans le tableau 4.26 des informations sur la Conférence du désarmement et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 4.26

**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2022	2023
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Conférence du désarmement	La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU nomme le (la) Secrétaire général(e) de la Conférence qui devient également son (sa) Représentant(e) personnel(le) et est chargé(e) d'apporter son concours à la Conférence et d'aider la présidence à organiser la Conférence. Comme demandé par l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L, le Secrétaire général de l'ONU fournit le personnel ainsi que les concours et les services nécessaires dont la Conférence du désarmement et tous les organes subsidiaires qu'elle peut établir auront besoin, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence est assuré par des fonctionnaires du Secrétariat et du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement.	Mandat : Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale – paragraphe 120 (résolution S-10/2)  Composition : 65 représentants de gouvernements, dont 5 États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires  Nombre de sessions en 2023 : 1 session de 24 semaines en 3 parties	8,2	8,1
<b>Total</b>			<b>8,2</b>	<b>8,1</b>

4.92 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 8 100 dollars et font apparaître une diminution de 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera au paragraphe 4.88 des explications sur la diminution qui est proposée, et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.27.

Tableau 4.27

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Objets de dépense autres que les postes</b>									
Voyages du personnel	0,5	8,2	–	–	(0,1)	(0,1)	(1,2)	8,1	
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>8,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>8,1</b>	

## Direction exécutive et administration

- 4.93 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement comprend les collaborateurs directs de la Haute-Représentante, le Bureau du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) de la Haute-Représentante, le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale et le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement. La Haute-Représentante est secondée par un(e) Directeur(trice) qui est également son adjoint(e). Elle assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Bureau, telles qu'elles découlent des tâches qui ont été confiées à celui-ci et du programme de travail approuvé, conseille le Secrétaire général et lui apporte son concours sur toutes les questions concernant le désarmement, la non-prolifération, la maîtrise des armements et les problématiques de sécurité connexes, et le représente, s'il y a lieu, dans ces domaines. Elle fournit également, aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions, des analyses et évaluations sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et assure la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres.
- 4.94 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) aide la Haute-Représentante ; élabore le programme de travail du Bureau des affaires de désarmement et en suit la mise en œuvre, assure une coopération efficace entre les services et veille à l'exécution des mandats qui ont trait aux programmes du Bureau ; établit des rapports et des notes sur des questions politiques et des questions de gestion ; fournit des orientations stratégiques sur l'exécution des programmes ; conseille la Haute-Représentante sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de gestion du personnel et de budget, y compris pour ce qui est de la coordination globale de l'élaboration et de la révision de la contribution du Bureau des affaires de désarmement au plan-programme annuel et au budget-programme.
- 4.95 Le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale conseille le Bureau du de la Haute-Représentante et le Bureau du (de la) Directeur(trice) et les sous-programmes sur les questions scientifiques et technologiques ayant trait à la sécurité internationale et à d'autres questions stratégiques, y compris celles liées aux armes autonomes, à l'espace extra-atmosphérique, à l'informatique et aux télécommunications, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique en vue de contribuer à la réalisation des priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il a pour mission d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur un vaste ensemble d'initiatives et de questions relevant de son domaine d'expertise.
- 4.96 Le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement fournit un soutien direct à la Haute Représentante et au Bureau des affaires de désarmement sur des questions transversales ainsi qu'en matière de coordination interne et de gestion du changement, et se charge notamment de coordonner l'intégration et la prise en compte des questions de genre dans les programmes du Bureau ainsi que de veiller à la parité des sexes dans celui-ci.
- 4.97 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des affaires de désarmement continuera de réduire son empreinte carbone en diminuant sensiblement le nombre de documents photocopiés ou imprimés et encouragera pour ce faire son personnel à prendre l'habitude de travailler à partir des versions électroniques des documents, qu'il s'agisse de rapports de mission, de notes d'évaluation, de mémorandums intérieurs, de communications soumises par les États Membres, de documents d'information ou de points de discussion. Des efforts supplémentaires seront faits pour réduire les déplacements en optimisant la participation aux réunions par visioconférence.
- 4.98 On trouvera dans le tableau 4.28 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le faible respect des délais observé en 2021 (24 %) s'explique principalement par la confirmation tardive des réunions par les gouvernements hôtes, la confirmation ou la présentation tardive des documents par les participants aux réunions et les retards dans la recherche de lieux appropriés et dans le traitement des demandes d'autorisation de voyage

**Titre II Affaires politiques**

en raison des effectifs limités, tous ces éléments étant liés à la pandémie de COVID-19. Le Bureau continuera de veiller à ce que les chefs de service justifient toute demande d'autorisation de voyage présentée tardivement, celle-ci étant ensuite soumise à la Haute-Représentante pour autorisation. Le Service administratif continuera de suivre de près l'achat des billets d'avion et tiendra les chefs de service au courant, de même que la Haute-Représentante pour qu'elle puisse intervenir le cas échéant.

Tableau 4.28  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins 2 semaines avant le départ	52	61	24	100	100

4.99 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 314 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.29 et la figure 4.IX.

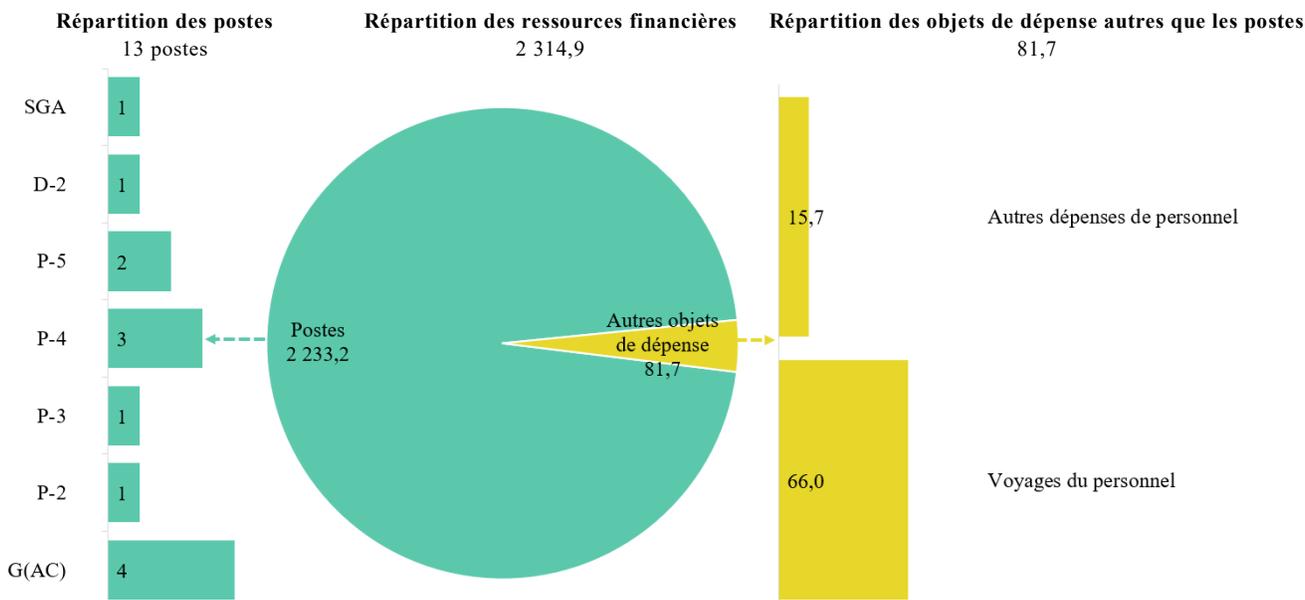
Tableau 4.29  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 102,7	2 233,2	–	–	–	–	2 233,2
Autres objets de dépense	50,7	81,7	–	–	–	–	81,7
<b>Total</b>	<b>2 153,4</b>	<b>2 314,9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 314,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>13</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>

Figure 4.IX  
**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration devrait s'élever à 46 100 dollars, ce qui permettra d'aider le Bureau à mener à bien des activités de recherche et d'analyse en lien avec les objectifs généraux auxquels visent les différents sous-programmes.

### Programme de travail

#### Sous-programme 1

#### Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

- 4.101 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 123 300 dollars et font apparaître une diminution de 32 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 4.86 a) et 4.87 a) des explications sur la diminution qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.30 et la figure 4.X.
- 4.102 Conformément à la résolution [75/253](#) A de l'Assemblée générale, les ressources demandées (3 123 300 dollars) comprennent des crédits prévus au titre d'une subvention à l'UNIDIR d'un montant de 683 500 dollars pour 2023 et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Ce montant relève des subventions et contributions et comprend : a) un montant de 609 800 dollars pour financer les coûts de deux postes (1 D-2 et 1 P-5) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour aider à l'organisation, à l'intention de tous les groupements régionaux, d'exposés trimestriels sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement pertinentes afin de promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié ; b) un montant de 73 700 dollars pour appuyer la tenue, dans des pays non membres de l'Organisation de

coopération et de développements économiques, de trois manifestations visant à promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié.

Tableau 4.30

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

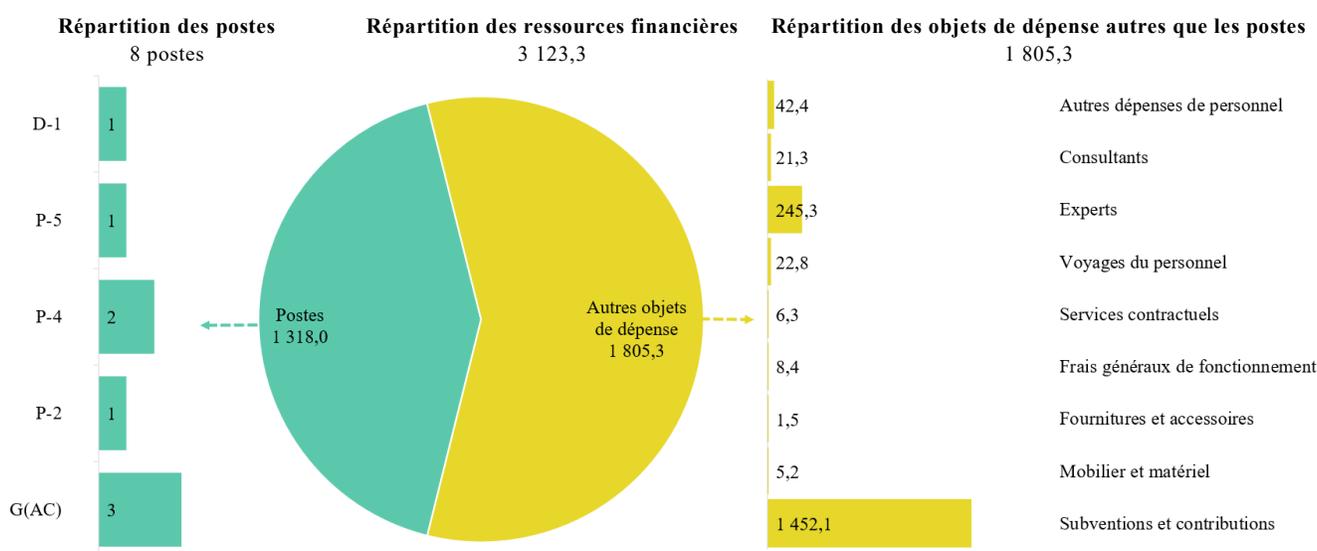
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 372,4	1 318,0	–	–	–	–	–	1 318,0
Autres objets de dépense	741,7	1 837,6	(277,6)	245,3	–	(32,3)	(1,8)	1 805,3
<b>Total</b>	<b>2 114,1</b>	<b>3 155,6</b>	<b>(277,6)</b>	<b>245,3</b>	<b>–</b>	<b>(32,3)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>3 123,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 4.X

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

4.103 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 4 974 800 dollars, ce qui permettra de financer 11 postes [1 P-5, 2 P-4, 5 P-3 et 3 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à organiser des réunions officielles relatives à la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'au fonctionnement des unités d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques. L'augmentation de 756 700 dollars tient principalement aux ressources prévues pour financer les besoins en effectifs supplémentaires à l'appui du projet de renforcement de la résilience en matière de sécurité et de sûreté biologiques.

### Sous-programme 2 Armes de destruction massive

4.104 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 669 200 dollars et font apparaître une augmentation nette de 1 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera aux paragraphes 4.86 b) et 4.87 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.31 et la figure 4.XI.

Tableau 4.31

#### Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

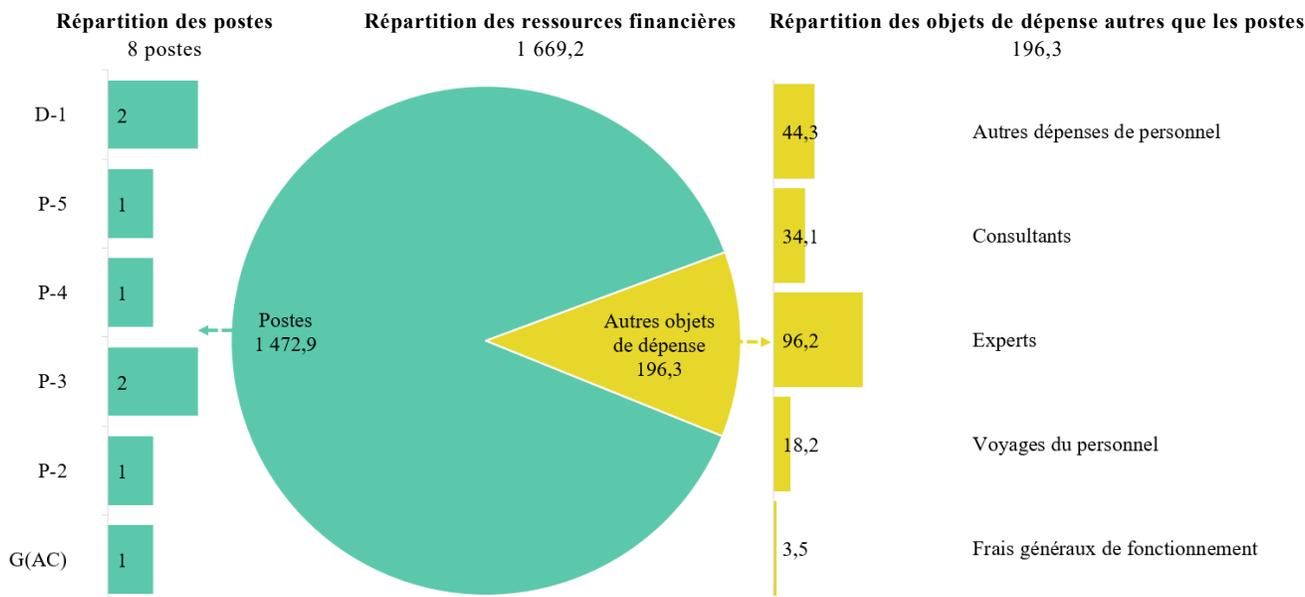
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	1 491,6	1 472,9	–	–	–	–	–	–	1 472,9
Autres objets de dépense	47,3	194,5	(1,7)	3,5	–	1,8	0,9	–	196,3
<b>Total</b>	<b>1 538,9</b>	<b>1 667,4</b>	<b>(1,7)</b>	<b>3,5</b>	<b>–</b>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>	<b>–</b>	<b>1 669,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 4.XI

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

4.105 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 105 600 dollars, ce qui permettra de financer trois postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à appuyer les activités menées dans le cadre du sous-programme, qui visent à promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, des autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs sous tous leurs aspects. Ces activités doivent permettre de réduire les risques de guerre nucléaire et faciliter la mise en œuvre par les États Membres des engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement et de non-prolifération. Les ressources demandées contribueront à améliorer la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines. L'augmentation de 168 100 dollars tient principalement aux ressources prévues pour financer les besoins en effectifs supplémentaires à l'appui des activités liées à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

**Sous-programme 3  
Armes classiques**

4.106 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 080 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.32 et la figure 4.XII.

Tableau 4.32

**Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes**

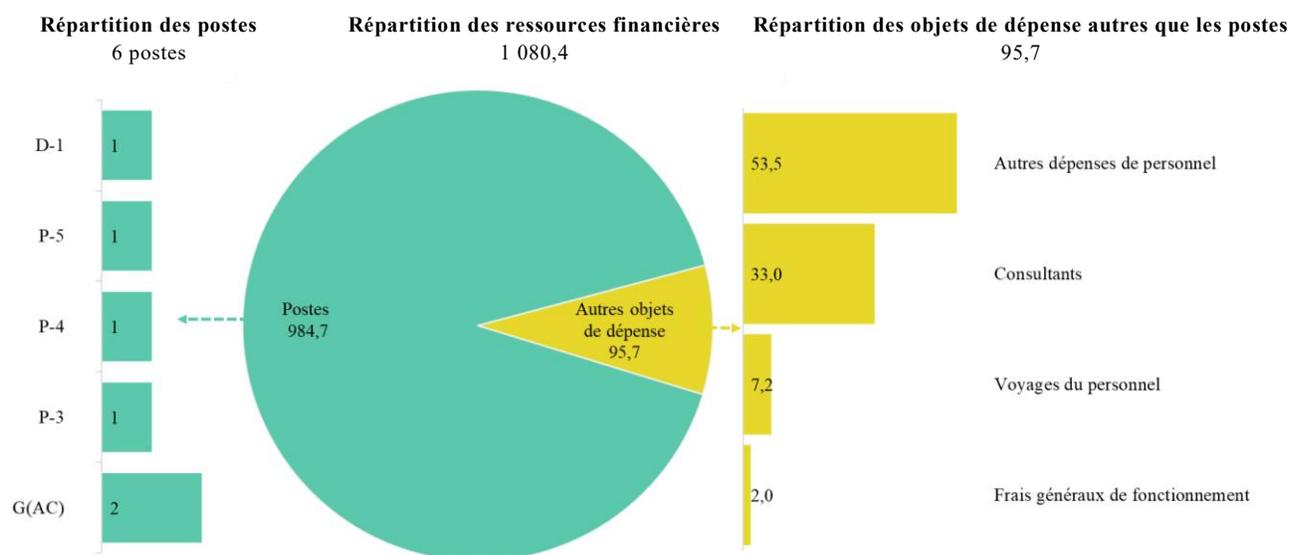
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	982,2	984,7	–	–	–	–	984,7
Autres objets de dépense	112,7	95,7	–	–	–	–	95,7
<b>Total</b>	<b>1 094,9</b>	<b>1 080,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 080,4</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>

Figure 4.XII

**Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

4.107 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 973 700 dollars, ce qui permettra de financer six postes [1 P-4, 3 P-3 et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer la mise en œuvre de stratégies, programmes et mesures tenant compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le trafic et le détournement d'armes de petit calibre, conformément aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et à donner un meilleur accès aux directives

techniques relatives à la maîtrise des armes de petit calibre et à la gestion des munitions. Elles seront également utilisées à l'appui des activités de réglementation des armes et de l'action menée en Afrique pour prolonger la campagne Faire taire les armes. L'augmentation de 301 000 dollars tient principalement aux ressources prévues pour financer les besoins en effectifs supplémentaires à l'appui de la deuxième phase du programme SaferGuard afin de renforcer les mécanismes internationaux de gestion des munitions.

### Sous-programme 4 Information et sensibilisation

4.108 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 1 394 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.33 et la figure 4.XIII.

Tableau 4.33

#### Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

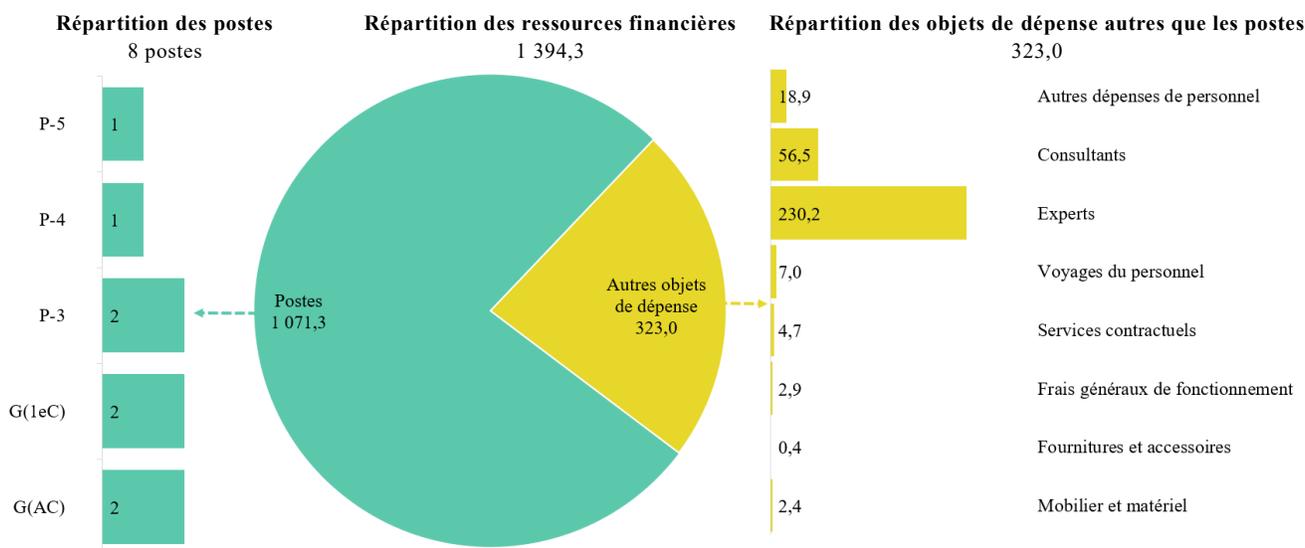
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	1 169,5	1 071,3	–	–	–	–	–	1 071,3
Autres objets de dépense	63,2	323,0	–	–	–	–	–	323,0
<b>Total</b>	<b>1 232,7</b>	<b>1 394,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 394,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8</b>

Figure 4.XIII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

4.109 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 75 100 dollars, ce qui permettra de financer un poste (P-3) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à sensibiliser aux questions de désarmement à l'échelle mondiale et à renforcer les capacités fonctionnelles et techniques aux échelles nationale et régionale. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 76/45 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, elles seront également utilisées pour consolider les partenariats et accroître la participation de toute une série de parties prenantes au désarmement et à la réglementation des armements.

**Sous-programme 5  
Désarmement régional**

4.110 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 2 468 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.34 et la figure 4.XIV.

Tableau 4.34

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

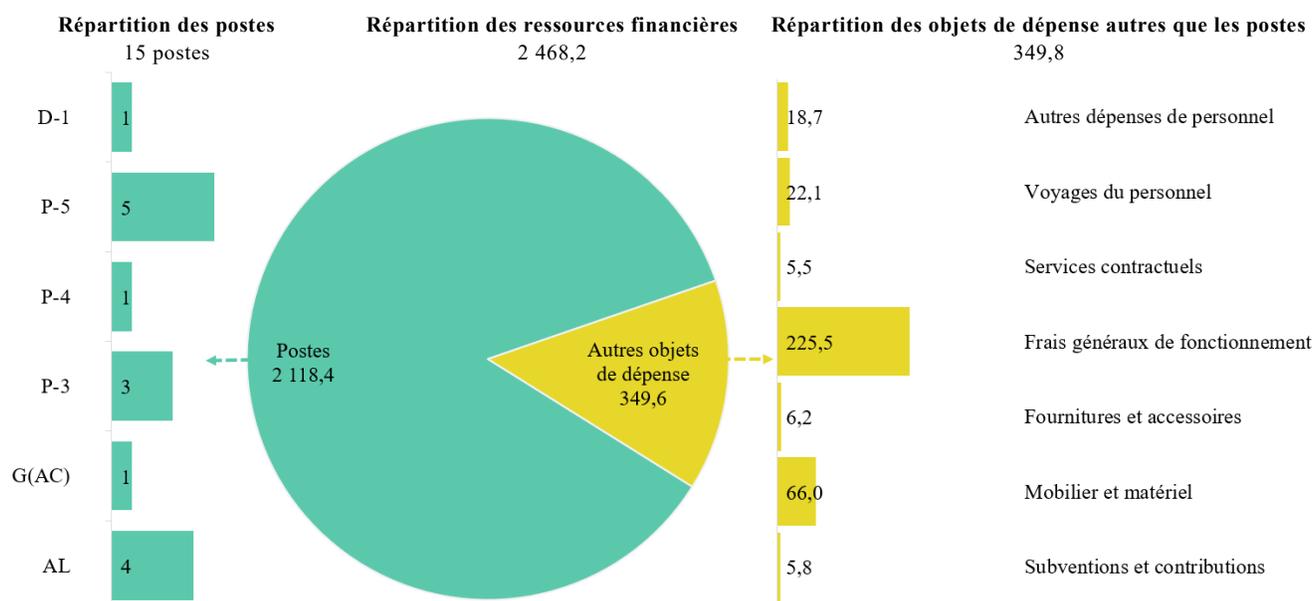
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>							
Postes	2 271,3	2 118,4	–	–	–	–	2 118,4
Autres objets de dépense	234,0	349,8	–	–	–	–	349,8
<b>Total</b>	<b>2 505,3</b>	<b>2 468,2</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 468,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	5
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>

Figure 4.XIV

**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

4.111 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 146 400 dollars, ce qui permettra de financer 12 postes (1 P-3 et 11 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Dans le cadre des centres régionaux pour la paix et le désarmement, ces ressources serviront essentiellement à aider les États Membres à traiter les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Elles contribueront également à renforcer les capacités

techniques et juridiques aux niveaux national et régional, à l'appui des accords internationaux et des normes relatives à la maîtrise des armes conventionnelles et à la non-prolifération des armes de destruction massive, à sensibiliser à des questions fondamentales et transversales telles que l'égalité des genres et les technologies émergentes, et à faciliter les débats nationaux et régionaux entre parties prenantes. L'augmentation de 102 200 dollars tient aux ressources prévues principalement pour faire face à la hausse des coûts afférents à l'appui aux activités susmentionnées.

### Appui au programme

- 4.112 Le Service administratif fournit des services d'appui administratif centralisés dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et de l'administration générale, notamment concernant la planification des ressources et l'utilisation des services communs ; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs, y compris pour les réunions, selon les besoins.
- 4.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 647 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.35 et la figure 4.XV.

Tableau 4.35

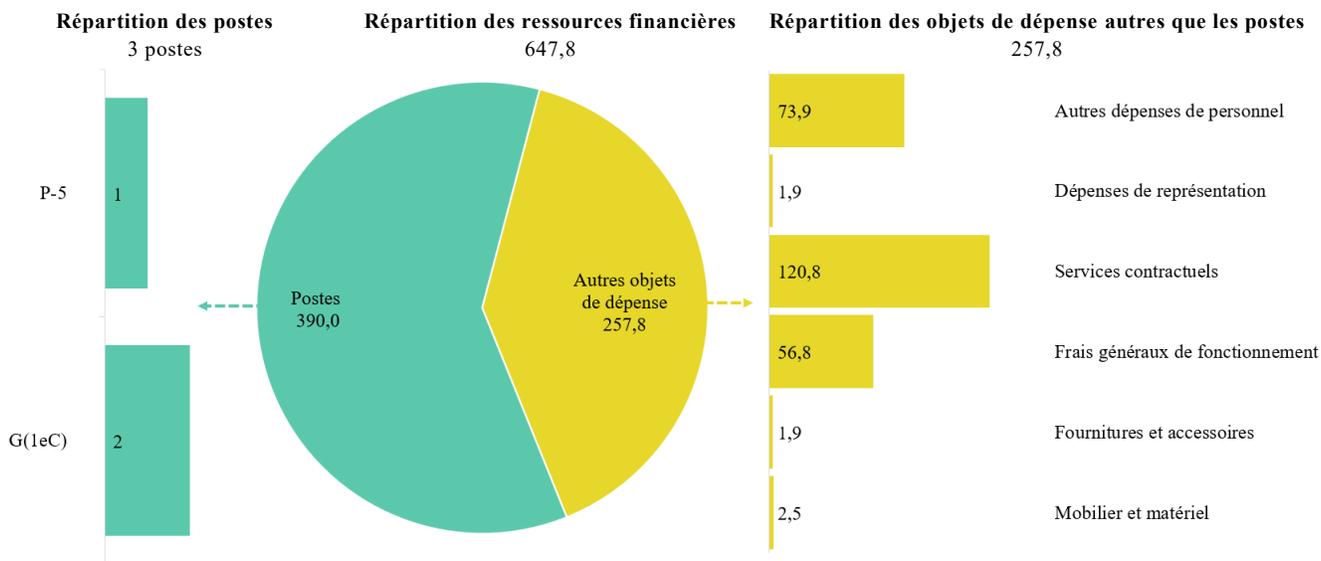
#### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	432,6	390,0	–	–	–	–	–	–	390,0
Autres objets de dépense	203,9	257,8	–	–	–	–	–	–	257,8
<b>Total</b>	<b>636,5</b>	<b>647,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>647,8</b>
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	–	2
<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3</b>

Figure 4.XV  
**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

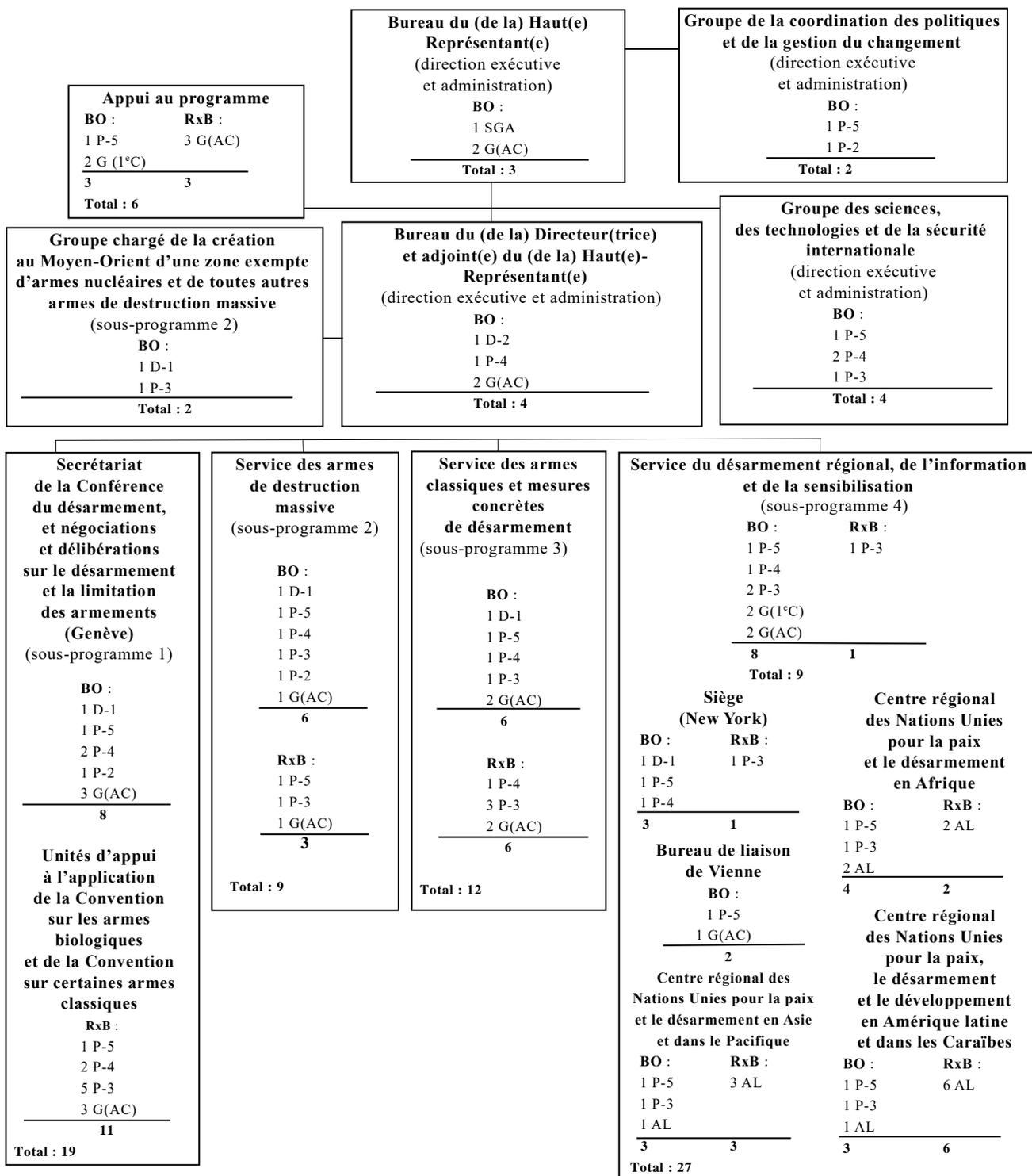


**Ressources extrabudgétaires**

4.114 Le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 435 700 dollars, ce qui permettra de financer trois postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes). Ces ressources serviront essentiellement à fournir un appui administratif pour toutes les activités financées au moyen des ressources extrabudgétaires.

Annexe

Organigramme et répartition des postes pour 2023



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes). RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).